

W Mag'

VICHY VAL D'ALLIER - AUTOMNE 2015

HORS-SÉRIE

Vichy Val d'Allier
à l'horizon 2025

VICHY VAL D'ALLIER À L'HORIZON 2025, PROJET D'AGGLOMÉRATION, VOLET TERRITORIAL

p. 3 EDITO

p. 4 LE CONTEXTE

p. 6 LES ENJEUX

- Proximité et solidarité territoriales
- Développement de l'agglomération

p. 10 LES PROJETS

- Le contournement routier et l'accès au centre de la cité
- La revalorisation des zones d'activités économiques
- La reconversion de la friche de Montpertuis en éco-parc industriel
- Les têtes de pont et le parc de la Boucle des Isles
- La rénovation urbaine du quartier de Presles-Darcins
- La réhabilitation du Sichon en cœur urbain
- La mise en valeur et le développement diversifié des communes
- Les itinéraires de promenade le long de l'Allier
- Les chemins de randonnée
- La valorisation des sources et du patrimoine thermal
- Les pôles d'équilibre de Saint-Germain-des-Fossés et de Saint-Yorre
- L'institut de formation à la réadaptation fonctionnelle
- La modernisation du plateau d'économie sportive
- La préservation de l'environnement
- Le parc naturel urbain de Port-Charmeil
- Le développement des usages du numérique
- L'intégration de l'agriculture au développement du territoire

Hors série
« VICHY
VAL D'ALLIER
À L'HORIZON 2015 »

Automne 2015

Magazine
d'information
de la Communauté
d'agglomération
Vichy Val d'Allier

Directeur de la publication
Claude Malhuret

Co-directrice de publication **Elisabeth Cuisset**

Ligne éditoriale **Cabinet du Président**

Rédaction **VVA ; Point G Communication**

Crédits photos **Marcel Anton, Frédéric Dumas,**

Christel Debout-Tomczak et Mathieu Boisseau - VVA ;

Laurence Plancke, Cédric Carmié et Joël Herbach - Ville de Vichy ;

Christophe Darbelet ; Emmanuel Lattes ; 4 Vents ; Yves Le Chapelin ;

Agence Axe Saône ; Jardins de Cocagne ; Collection privée Michel Aubert ;

Christophe Vermizeau ; Babylone Avenue ; Ironman Europe ; Photo Vidéo Drone ;

Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole ;

7123 Therme & Hotel ; CRAIG-SINTEGRA 2013, CRAIG-TopoGEODIS-2009 ; Jacky Proyard ; Fotolia.

Photo de une **4 Vents** ; Impression **L'imprimeur.com**

Maquette et mise en page **Point G Communication**

Tirage : **50 000 exemplaires** ; Dépôt légal : **ISSN 1779-3920**

Contact : **Vichy Val d'Allier - 9, place Charles-de-Gaulle - CS 92956 - 03209 Vichy Cedex**

www.agglo-vichyvaldallier.fr

Et retrouvez toujours plus d'infos sur le Facebook de VVA
<https://www.facebook.com/VichyValAllier>



Dans les 23 communes de Vichy Val d'Allier vivent près de 80 000 personnes. C'est pour elles qu'a été réalisé le projet d'agglomération à l'horizon 2025.

Le déploiement de nouvelles filières au Pôle Universitaire de Vichy et les formations qualifiantes garantiront aux jeunes la possibilité d'étudier ici.

Ce texte, voté par la Communauté d'agglomération le 18 juin dernier, est le fruit d'un long travail de maturation, de plusieurs mois de réunions et de débats entre les élus de chaque commune.

Articulé autour de quelques grands axes (proximité et solidarité territoriale, développement communautaire, enjeux stratégiques), il déploie toute une série d'objectifs : parfois proches, comme l'achèvement du Boulevard urbain ou la mise en valeur de la Boucle des Isles ; parfois plus éloignés, comme la rénovation du plateau d'économie sportive ou la réhabilitation des cours d'eau. D'autres projets enfin ne pourront être réalisés que sous certaines conditions, c'est le cas notamment du réaménagement de la zone de Montpertuis ou de la rénovation du Parc des Sources à Vichy.

Cette manière de penser l'avenir à des échelles de temps variables confère sa dynamique au projet, capable de s'adapter aux évolutions futures. Avec une double ambition : le développement économique du territoire et le renforcement de son attractivité.

A l'horizon 2025, notre agglomération présentera un visage transformé. Celui d'un espace exemplaire sur le plan écologique, où les modes de déplacement doux vous permettront de rejoindre le centre urbain pour travailler, ou de vous évader vers la campagne en suivant les itinéraires de promenade aménagés le long de l'Allier.

Le réaménagement cohérent du territoire profitera à toute l'économie touristique. Des zones d'activités revivifiées contribueront à la création d'emplois. Nous conjuguerons le passé au futur par la mise en valeur des sources et l'émergence d'un plateau d'économie sportive ultra-moderne.

Cette grande ambition, nos communes et VVA la déploieront dans le courant porteur de deux dynamiques : celle de l'axe Clermont-Vichy d'abord, qui fait émerger un pôle métropolitain avec pour mission de préparer la métropole de demain ; celle de la grande région Rhône-Alpes Auvergne ensuite. Vichy Val d'Allier fait désormais partie de la deuxième région de France par le nombre d'habitants et par le PIB. Une région connectée à toutes les infrastructures de transport ouvertes sur l'Europe.

Par la publication du volet territorial de ce projet d'agglomération, nous affirmons haut et fort notre volonté de faire de VVA, demain, un acteur qui compte dans ce nouvel ensemble.

Claude Malhuret

Président de la Communauté d'agglomération
Vichy Val d'Allier



1. VICHY VAL D'ALLIER, C'EST 23 COMMUNES :

- Abrest
- Bellerive-sur-Allier
- Billy
- Bost
- Brugheas
- Busset
- Charmeil
- Cognat-Lyonne
- Creuzier-le-Neuf
- Creuzier-le-Vieux
- Cusset
- Espinasse-Vozelle
- Hauterive
- Magnet
- Mariol
- Saint-Germain-des-Fossés
- Saint-Rémy-en-Rollat
- Saint-Yorre
- Serbannes
- Seuillet
- Vendat
- Le Vernet
- Vichy

2. VICHY VAL D'ALLIER AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE CLERMONT VICHY :
Présentation du syndicat mixte métropole Clermont Vichy Auvergne



EPCI constituant le syndicat mixte*

- CA Clermont Communauté
- CA de Vichy Val d'Allier
- CC Riom Communauté
- CC Issoire Communauté
- CC Thiers Communauté
- CC Volvic Sources et Volcans
- CC Limagne d'Ennezat
- CC Nord Limagne
- CC Murès Allier
- CC Limagne Bords d'Allier

EPCI souhaitant rejoindre le syndicat en tant que membres**

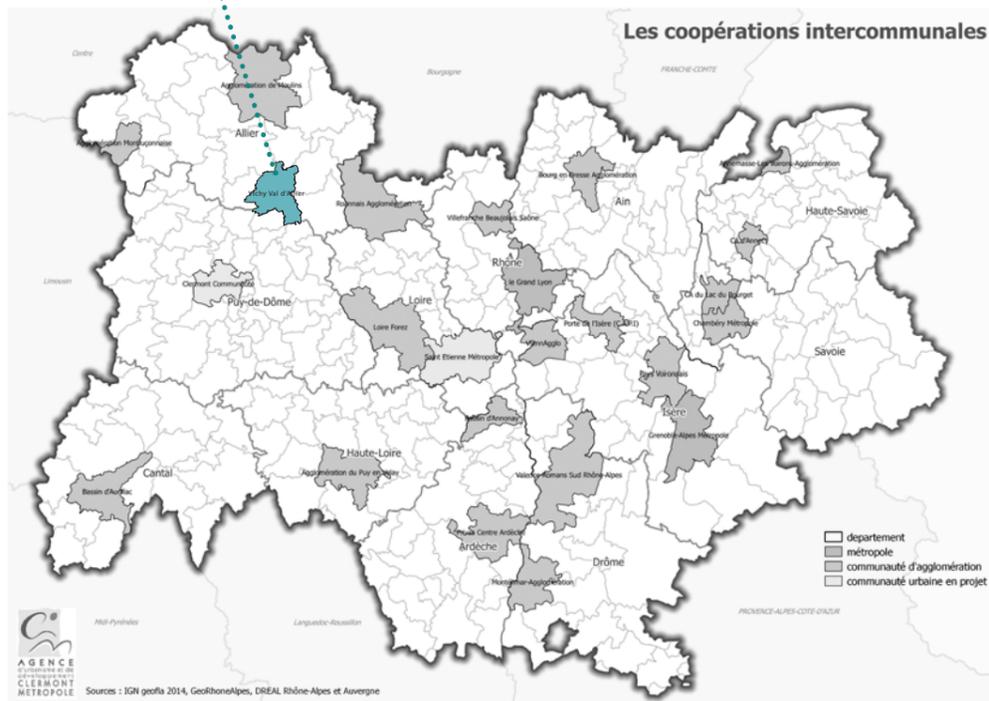
- CC Gergovie Val d'Allier
- CC Coteaux de Randan
- CC de la Montagne Bourbonnaise
- CC du Pays Brivadois
- CC Allier Comté Communauté

EPCI souhaitant demeurer / devenir EPCI associés**

- CC Manzat Communauté
- CC Varennes Forterre
- CC en Pays St-Pourcinois
- CC Sioule, Colettes et Bouble
- CC Pays de Lapalisse
- CC Pays de Blesle
- CC Pays de Auzon Communauté
- CC Billom St-Dier / Vallée du Jauron
- CC du Bassin de Gannat
- CC Côtes de Combrailles

* Sources : INSEE RP 1^{er} janvier 2014
** Sources : DGCL 2013 ARDTA 2013 Fond IGN GéoFile

3. VICHY VAL D'ALLIER AU SEIN DE LA NOUVELLE GRANDE RÉGION :
Regroupement des Régions Rhône-Alpes et Auvergne au 1^{er} janvier 2016



Le contexte



4. UN PROJET COLLECTIF :

Les 23 communes de Vichy Val d'Allier ont réfléchi ensemble à l'élaboration d'un nouveau projet d'agglomération construit sur 3 volets qui seront tous votés d'ici le premier semestre 2016 :

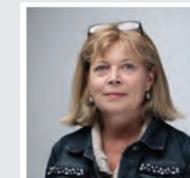
- le volet territorial présenté ci-après,
- le schéma de mutualisation des services,
- le projet de pacte fiscal et financier.

Ce projet d'agglomération prévoit, dans les 10 prochaines années, un plan d'actions ambitieux tourné vers deux axes majeurs :

- > Le développement économique par la valorisation de nos points forts,
- > Le renforcement de l'attractivité par la préservation de notre cadre de vie et des milieux naturels.

LE VOLET TERRITORIAL DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

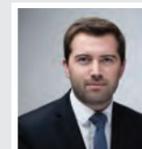
> A ÉTÉ CONSTRUIT SOUS L'ÉGIDE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE PRÉSIDÉ PAR :



ELISABETH CUISSET

- 1^{ère} Vice-Présidente de Vichy Val d'Allier déléguée à l'aménagement de l'espace, à l'habitat et aux politiques contractuelles
- Maire de Saint-Germain-des-Fossés

ET COMPOSÉ DE 6 VICE-PRÉSIDENTS :



JEAN-SÉBASTIEN LALOY

- 2^{ème} Vice-Président délégué à l'enseignement supérieur, à la culture, au sport et à la métropole
- Maire de Cusset



MICHEL AURAMBOUT

- 3^{ème} Vice-Président délégué au développement durable, aux espaces naturels sensibles et à l'environnement
- Maire de Busset



JOSEPH GAILLARD

- 4^{ème} Vice-Président délégué au développement économique
- Adjoint au Maire de Bellerive-sur-Allier



JOSEPH KUCHNA

- 5^{ème} Vice-Président délégué à la prévention des risques naturels, à la valorisation et à la protection des rivières
- Maire de Saint-Yorre



RAYMOND MAZAL

- 7^{ème} Vice-Président délégué à l'assainissement
- Maire de Cognat-Lyonne



FRÉDÉRIC AGUILERA

- 8^{ème} Vice-Président délégué aux ressources humaines, aux finances et à la mutualisation
- Adjoint au Maire de Vichy

> ET EST LE FRUIT :

DU TRAVAIL DES CADRES DE VICHY VAL D'ALLIER, D'UNE DÉMARCHÉ DE CONCERTATION MENÉE AVEC LES ÉLUS DES 23 COMMUNES, ET DE LA CONSULTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉ TERRITORIALES

1- LES ENJEUX DE PROXIMITÉ ET DE SOLIDARITÉ TERRITORIALES :



> Le renforcement des pôles de Saint-Germain-des-Fossés et de Saint-Yorre



> Le confortement personnalisé des petites communes



> L'amélioration de l'organisation des déplacements



> Le soutien au maintien des services et au développement local



> La trame verte et bleue comme cadre de vie



> Le réseau des chemins de promenade pour irriguer le territoire



> La cité de la pleine santé pour tous les habitants



> La préservation et le développement des jardins familiaux



1 - LES ENJEUX DE PROXIMITÉ ET DE SOLIDARITÉ TERRITORIALES :

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de 2013 a défini le territoire de l'agglomération en trois niveaux :

- un cœur urbain : les communes les plus peuplées du centre de l'agglomération,
- deux pôles d'équilibre : au Nord, Saint-Germain-des-Fossés, au Sud, Saint-Yorre,
- des pôles de proximité (toutes les autres communes).

C'est dans l'articulation entre ces trois échelles que seront pris en considération les besoins locaux afin de garantir le développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté d'agglomération et le maintien de la qualité de vie de tous ses habitants.

Certains projets majeurs en cœur urbain ou sur les pôles d'équilibre nécessitent des investissements collectifs. Mais le développement passe par le niveau des services et des prestations offerts dans chaque commune et la mise en valeur de leurs atouts spécifiques.

Cette approche s'appuie sur un partenariat avec chaque commune, basé sur le volontariat et sur une solidarité communautaire accrue.



Creuzier-le-Vieux



Hauterive



Magnet

2- LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

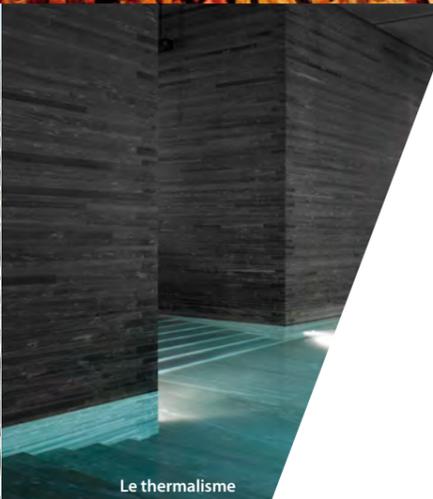
-  > L'intégration des grandes infrastructures de transport
-  > La réduction de la vulnérabilité aux inondations
-  > L'amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires de la politique de la ville
-  > L'adaptation de l'offre de logements
-  > Les actions transversales pour préserver l'environnement
-  > La promotion de l'agriculture de proximité
-  > De la culture pour tous à l'excellence
-  > La généralisation de l'usage du numérique
-  > Une politique de services en faveur des jeunes et des seniors

3- LES ENJEUX STRATÉGIQUES MÉTROPOLITAINS :

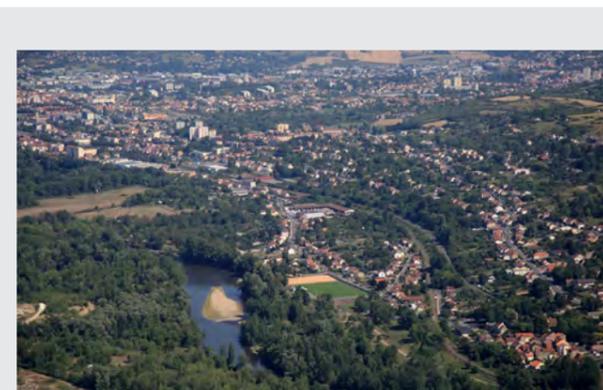
-  > La valorisation de l'axe Allier
-  > L'affirmation de l'identité de "métropole verte" comme atout de la stratégie économique
-  > Le renforcement de l'économie touristique
-  > Le renouveau du thermalisme
-  > L'urgence de l'amélioration des liaisons ferroviaires et la confirmation de la desserte par TGV
-  > Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche
-  > L'excellence du pôle d'économie sportive

Les enjeux

DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION



Laboratoire de cosmétiques CAP - Creuzier-le-Vieux



Abrest

2- LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

Les vingt-trois communes de Vichy Val d'Allier s'entendent pour mettre à profit le potentiel que l'alliance communautaire représente en termes d'économie de gestion, de cohérence stratégique, d'unité fédératrice dans les relations extérieures, de capacité à conduire des projets d'envergure, et de soutien à leur propre développement.

L'identité « verte et bleue » revendiquée par Vichy Val d'Allier constitue un fil conducteur de ses objectifs et actions. Sa reconnaissance par l'Etat comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » est venue le confirmer début 2015.

3- LES ENJEUX STRATÉGIQUES MÉTROPOLITAINS :

À la suite de la décision en 2014 par l'Etat de fusionner les deux régions Auvergne et Rhône-Alpes, c'est à cette nouvelle échelle qu'il faut réexaminer la place de l'agglomération au sein du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne et ses axes de développement.

Avec un double objectif d'optimisation des moyens et d'efficacité des actions, Vichy Val d'Allier s'inscrit dans une démarche à l'échelle métropolitaine : développement économique, promotion touristique et marketing territorial, gestion de l'environnement et notamment de l'axe Allier, développement des énergies vertes, enseignement supérieur et recherche, etc.

Au-delà de ces thèmes, c'est toute la question de l'échelle de gouvernance qui se posera dans l'avenir : une conjugaison des forces au niveau du pôle métropolitain sera indispensable, dont le Syndicat mixte Clermont Vichy Auvergne va poser les bases.

La partie Sud du contournement Ouest de l'agglomération, achevée fin 2015 par le Département, doit être complétée avec la réalisation par l'Etat de sa partie Nord. La création d'une liaison directe entre ce contournement et le pont de l'Europe permettra de desservir le site industriel de Montpertuis et de faciliter l'accès au centre urbain et touristique. Les nuisances causées aujourd'hui aux quartiers traversés en seront diminuées, et l'Est du cœur urbain sera directement desservi grâce au boulevard urbain en cours de réalisation.

Avec l'allée des Ailes réaménagée, ce nouvel itinéraire Est-Ouest de l'agglomération permettra de délester le pont de Bellerive. Il s'accompagnera de la mise en valeur des entrées de ville et de l'implantation de nouvelles aires de covoiturage.

a. L'ACHÈVEMENT DU BOULEVARD URBAIN :

La réalisation de la deuxième tranche de l'avenue de la Liberté va permettre d'organiser la partie Est du cœur urbain autour de ce nouvel axe Nord-Sud. Il sera relié au secteur de Beauséjour pour faciliter l'accès à Creuzier-le-Vieux.

b. LE CONTOURNEMENT NORD-OUEST :

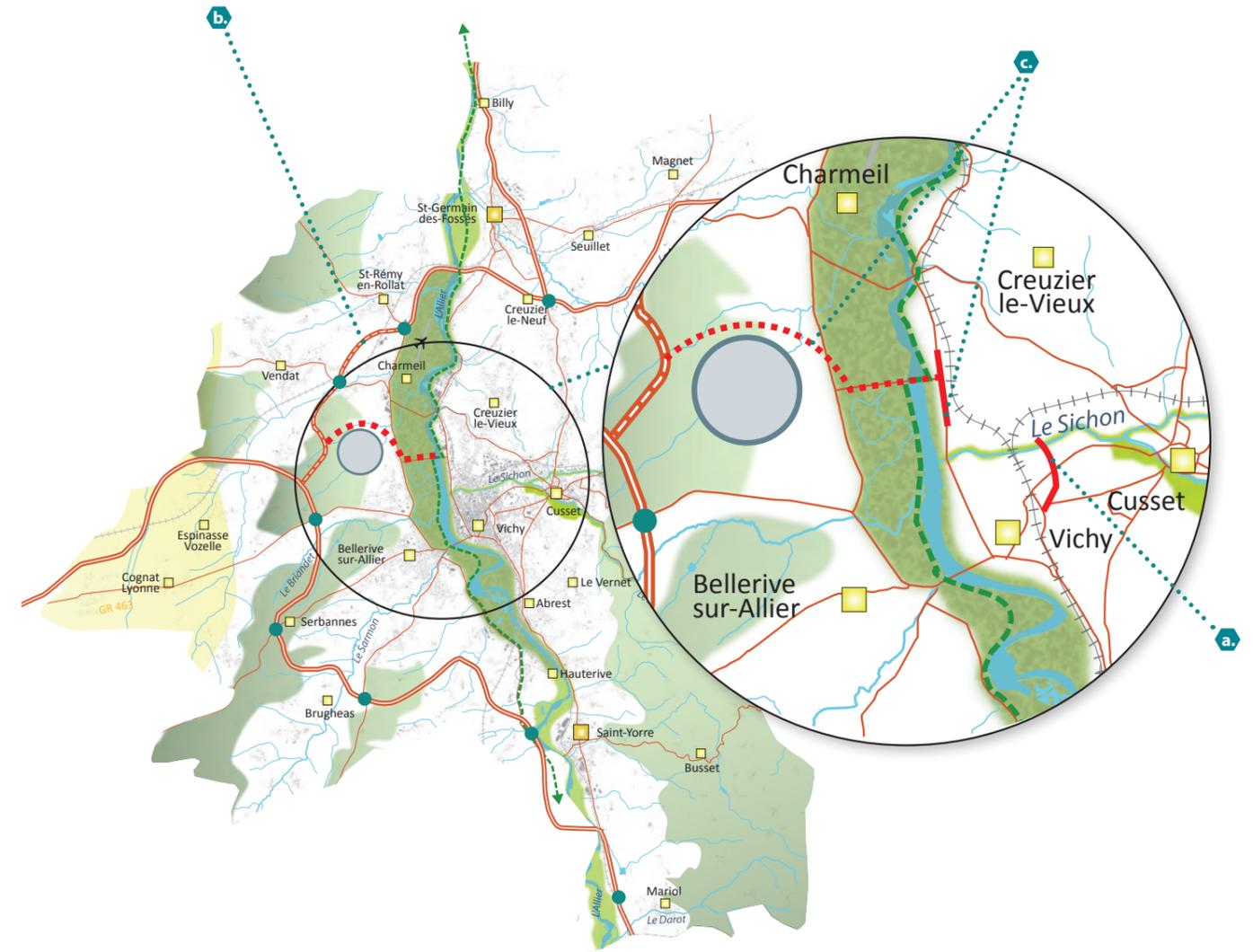
A partir d'un tracé désormais arrêté, il appartient à l'Etat d'engager au plus vite sa réalisation pour permettre la desserte du nouveau pôle industriel de Montpertuis. En parallèle, la liaison desservant le site et constituant un nouvel axe d'entrée en cœur urbain permettra enfin de délester le pont de Bellerive d'une partie du trafic en provenance de l'Ouest.

c. LA LIAISON AU PONT DE L'EUROPE ET L'ALLÉE DES AILES :

Le nouvel axe d'entrée à créer entre le contournement Nord-Ouest et le pont de l'Europe s'intégrera au futur parc naturel urbain et permettra de sécuriser l'accès au centre omnisports. Sa mise en relation avec le boulevard urbain nécessitera des réaménagements de l'allée des Ailes : au Sud, pour en limiter la vitesse de circulation, et au Nord, pour réorganiser les accès au pôle commercial et décharger le carrefour Schuman (le rond-point des Ailes) à Vichy.

d. LA QUALIFICATION PAYSAGÈRE DES ENTRÉES DE VILLE :

La réalisation des grandes infrastructures routières sera l'occasion de donner aux entrées de ville une qualité paysagère maîtrisée, propre à renforcer l'identité et l'attractivité de l'agglomération et des communes directement concernées. Des principes communs d'aménagement seront définis et intégrés aux plans locaux d'urbanisme. Ils seront mis en œuvre progressivement, en fonction des opportunités.



LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



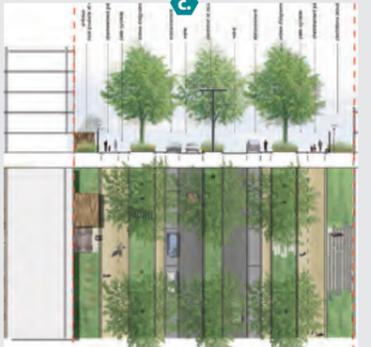
Le boulevard urbain / avenue de la Liberté



La réalisation de la partie Sud du contournement routier



Le pont de l'Europe et le carrefour Schuman



La future Allée des Ailes

Le territoire de l'agglomération comporte de nombreuses zones d'activités industrielles et artisanales, dont les plus importantes sont d'intérêt communautaire. Certaines d'entre elles marquées par une vacance et d'autres bien occupées, méritent d'être aménagées sur le plan paysager. Ces zones d'activités seront revalorisées en exploitant la diversité de leurs situations, afin d'en améliorer l'image et d'en relancer l'attractivité, tout en rendant plus agréable le cadre de vie de ceux qui y travaillent. Un effort semblable sera fait pour revaloriser les principaux pôles commerciaux : accessibilité et déplacements, image et environnement, vulnérabilité aux inondations ...

a. L'ACCESSIBILITÉ À VÉLO ET L'EMBELLEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE VICHY-RHUE :

Cette zone d'activités majeure à Creuzier-le-Vieux sera reliée au centre urbain par la voie verte de découverte de l'Allier. Elle mérite aussi un aménagement paysager de la RD 67 qui la traverse et une meilleure valorisation de son secteur bordant la voie ferrée.

b. LE DÉVELOPPEMENT DU BIOPARC :

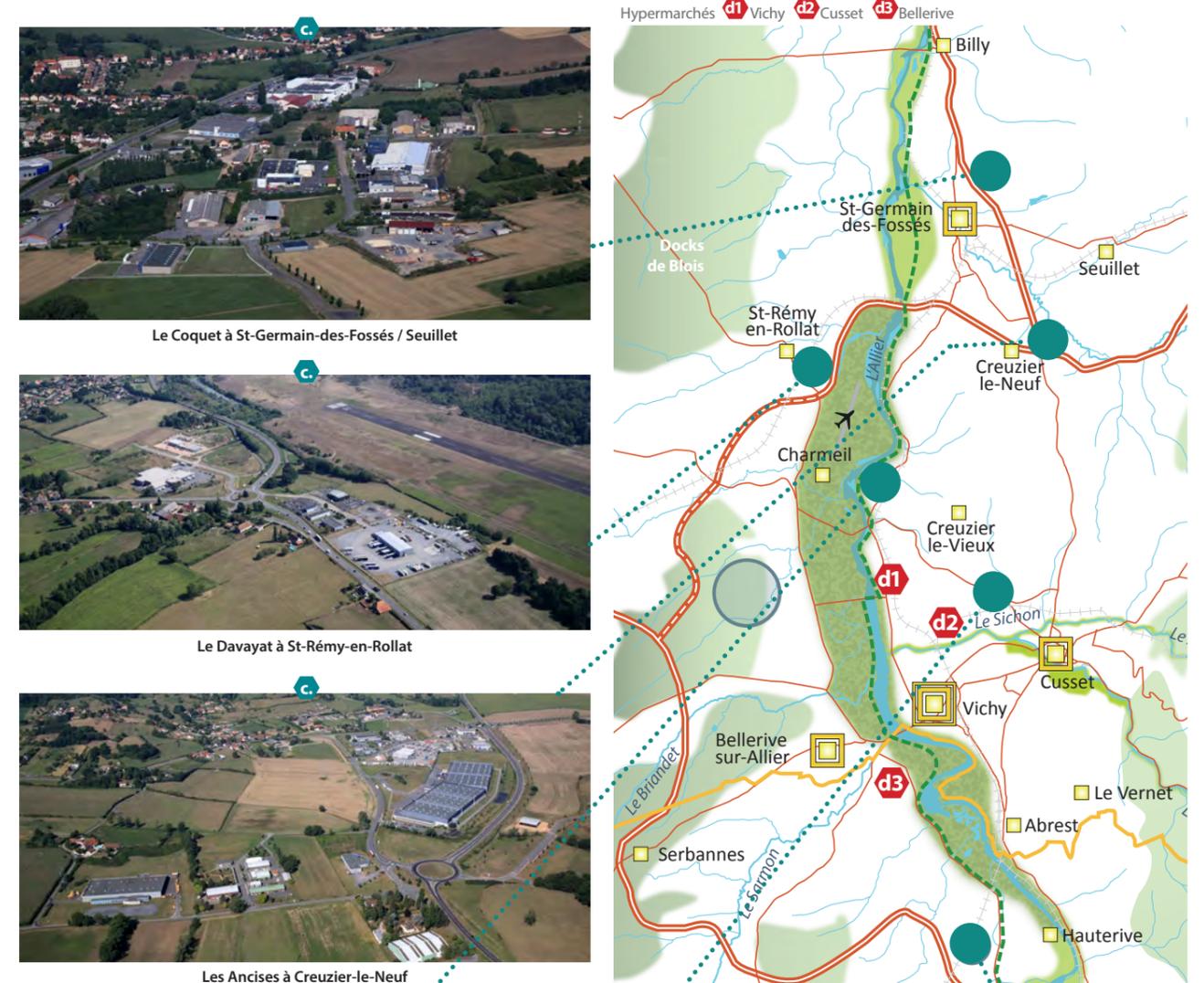
L'ouverture du contournement Sud-Ouest permettra d'améliorer sa commercialisation à court terme. Les orientations du territoire (santé, environnement, thermalisme) et son inscription dans le projet Biosites aux côtés du Biopôle Clermont-Limagne et du Naturopôle de St-Bonnet-de-Rochefort, contribueront à l'alimenter en activités nouvelles.

c. LA MISE EN VALEUR DES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES :

L'amélioration de leur accessibilité avec la réalisation de l'A719 et l'achèvement du contournement Nord-Ouest accroîtra l'attractivité notamment du parc d'activités des Ancises à Creuzier-le-Neuf et de la zone du Davayat à Saint-Rémy-en-Rollat. Le développement de ces zones passe également par l'amélioration de leur image grâce à des aménagements paysagers et par le renforcement de leurs relations avec les cœurs de villages et leurs services, par exemple dans le cas de la zone d'activités du Coquet à Saint-Germain-des-Fossés / Seuillet.

d. L'INTÉGRATION URBAINE DES PÔLES HYPER-COMMERCIAUX :

Le pôle de Cusset bénéficiera de la création du boulevard urbain et de la mise en valeur du Sichon, celui de Bellerive-sur-Allier du projet de développement de la boucle des Isles et celui de Vichy du projet de rive droite du parc naturel urbain de Port-Charmeil. Pour ces deux derniers, l'objectif sera aussi de réduire leur vulnérabilité aux risques d'inondation.



Le Coquet à St-Germain-des-Fossés / Seuillet



Le Davayat à St-Rémy-en-Rollat



Les Ancises à Creuzier-le-Neuf

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Centre commercial de Vichy



Centre commercial de Bellerive-sur-Allier



Vichy-Rhue à Creuzier-le-Vieux



Les Graves à Cusset



Le Bioparc à Hauterive

L'ensemble foncier de 120 ha de la friche industrielle de Montpertuis-Palazol, situé sur les communes de Bellerive-sur-Allier et de Charmeil, est en cours d'acquisition par Vichy Val d'Allier. Sa dépollution en 2015 permettra de reconverter le site en un parc d'activités industrielles d'envergure métropolitaine, dont le thème envisagé est celui de la « chimie verte », avec le projet d'implantation d'une unité de production d'éthanol, à partir des déchets de la filière bois. La réalisation du contournement Nord-Ouest de l'agglomération et d'une nouvelle liaison entre celui-ci et le pont de l'Europe est indispensable pour sa desserte. L'exploitation agricole et forestière du site et de ses abords accompagneront sa valorisation industrielle.

a. LA CRÉATION DE LA VOIE DE LIAISON ET DE DESSERTE :

Un nouvel axe d'entrée en cœur d'agglomération, entre le contournement Nord-Ouest et le pont de l'Europe, permettra d'accéder au site tout en délestant le pont de Bellerive. Cette nouvelle avenue desservira le centre omnisports et le futur parc naturel urbain, dont la réalisation est prévue sur les terrains inondables de Bellerive-sur-Allier, Charmeil et Saint-Rémy-en-Rollat.

b. L'AMÉNAGEMENT PROGRESSIF DE LA FRICHE INDUSTRIELLE :

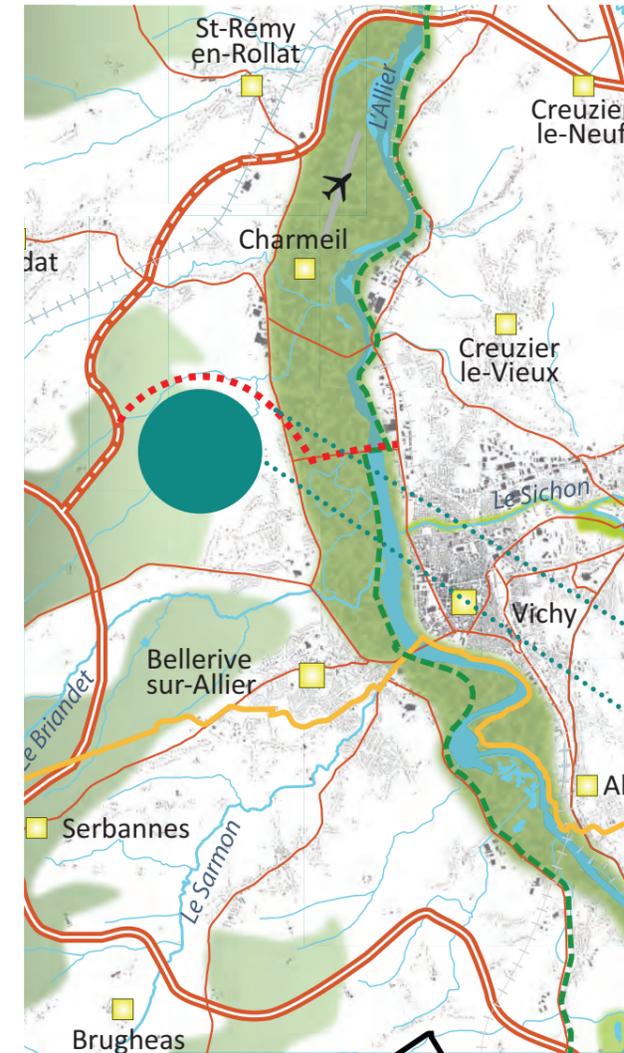
Il pourrait être basé sur l'implantation d'une unité de production d'éthanol, à partir des reliquats végétaux et forestiers, et d'activités dérivées. L'ouverture du parc industriel sur son environnement, ainsi que la pérennisation d'une exploitation agricole et forestière, répondront à la vocation du site et aux objectifs environnementaux et de proximité recherchés par VVA.

c. L'EXTENSION DU RÉSEAU DES ITINÉRAIRES CYCLABLES ET PIÉTONS :

L'aménagement dans le site de pistes cyclables et piétonnes permettra sa mise en relation avec le territoire des communes environnantes et avec les grands équipements de proximité : stade aquatique, parc omnisports, lac d'Allier, ...

d. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION :

L'installation de ces activités innovantes dans les domaines de la valorisation de la filière bois et de la chimie verte, pourrait permettre de développer une nouvelle filière de recherche et de formation dans le cadre des universités clermontoises et en relation avec des partenaires industriels et institutionnels : la Maison de la forêt et du bois d'Auvergne, l'INRA, Limagrain, Michelin, ...



Futur éco-parc industriel de Montpertuis

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Friche industrielle de Montpertuis-Palazol



Extension des itinéraires cyclables et piétons



Le projet de parc naturel urbain et le parc omnisports



Développement d'une filière de recherche et de formation

Ce projet d'aménagement et de mise en valeur du secteur des têtes de ponts s'inscrit dans la continuité des études menées par Vichy Val d'Allier sur les risques d'inondation et sur la valorisation de la boucle des Isles à Bellerive sur-Allier. Il permettra de réduire la vulnérabilité aux inondations des logements et autres équipements du secteur, de développer les loisirs et le tourisme, d'améliorer les échanges entre les deux rives, de renforcer la qualité paysagère du site du lac d'Allier et de ses abords, à l'entrée du cœur historique de la cité thermale. Le projet s'intègre à une large réflexion, portant sur les trois boucles de l'Allier, celles d'Abrest, Hauterive et Bellerive, et prend en compte l'inscription de la voie verte régionale de découverte de l'Allier.

a. LA MISE EN VALEUR DE LA BOUCLE DES ISLES :

L'aménagement de la boucle des Isles avec la reconquête et la renaturation de la berge au profit des piétons et cyclistes, la création d'une voie intérieure assortie de parkings desservant l'ensemble du secteur permettra de développer des activités touristiques, sportives et de loisirs.

b. LA REVALORISATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE TOURISME :

Cette nouvelle desserte, qui intégrera la voie verte régionale de découverte de l'Allier, favorisera la préservation des jardins familiaux et l'accueil des camping-cars. La passerelle piétonne et cyclable envisagée entre les deux rives complètera le tour du plan d'eau et offrira un accès direct à l'ancienne piscine reconvertie au profit de nouvelles activités touristiques ou sportives par exemple.

c. L'EMBELLISSEMENT DE LA CONFLUENCE DU SARMON :

L'aménagement environnemental de cette partie de l'affluent de l'Allier sera l'occasion d'améliorer le confort de la promenade du lac d'Allier et d'ouvrir le site du Sporting sur celle-ci afin de contribuer à son animation.

d. L'AMÉNAGEMENT DES TÊTES DE PONT :

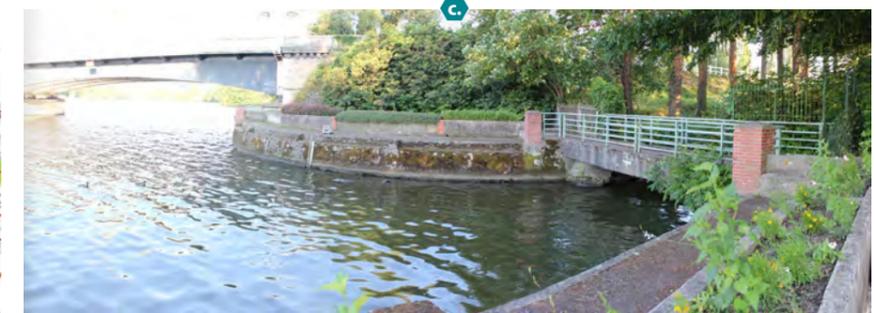
En rive gauche, à Bellerive, le secteur du Carré d'As sera revalorisé et un point d'échange entre les modes de déplacements organisé. En rive droite, à Vichy, l'aménagement de l'axe d'entrée au centre historique veillera à faciliter la circulation des bus urbains. Cette nouvelle organisation conjuguée à la liaison projetée entre le contournement nord et le pont de l'Europe, permettra de fluidifier la circulation sur le pont de Bellerive.

e. LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX RISQUES D'INONDATION :

La revalorisation environnementale, paysagère et économique de la boucle des Isles intégrera la diminution des risques liés aux crues de l'Allier menaçant les logements et les activités qui se trouvent sur le site ou à proximité.



Mise en valeur des Berges de la boucle des Isles



La confluence du Sarmon



La boucle des Isles sous la crue de 2003



Les 3 boucles

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Le projet de la passerelle des Isles



Le projet à la confluence du Sarmon



Le schéma d'aménagement de la boucle des Isles



Le pont de Bellerive et l'ancien stade nautique

Identifié comme quartier prioritaire au sens de la Politique de la ville, le quartier Presles-Darcins, à Cusset fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine. Proche de la gare, de l'hôpital et d'une zone commerciale, il constitue un secteur stratégique à reconquérir. Le boulevard urbain en cours de réalisation, puis la requalification de l'avenue de Vichy, vont permettre de désenclaver ce quartier d'habitat social situé en cœur d'agglomération. Le projet conjugue une lourde réhabilitation et la démolition partielle des logements, un aménagement fonctionnel et paysager pour embellir le cadre de vie, la recherche de mixité sociale et d'intégration d'activités. Du fait de son positionnement privilégié au bord du Sichon, la rénovation de ce quartier coïncidera avec la première phase de la mise en valeur de la rivière avec la renaturation de ses berges et la création d'une promenade piétonne et cyclable.

a. LA RÉHABILITATION DES LOGEMENTS SOCIAUX :

Le bailleur social, Allier Habitat, s'est engagé à réhabiliter environ 300 de ses 442 logements, en termes d'économie d'énergie, de qualité d'habitat et de cadre de vie.

b. LA RECOMPOSITION ET L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER :

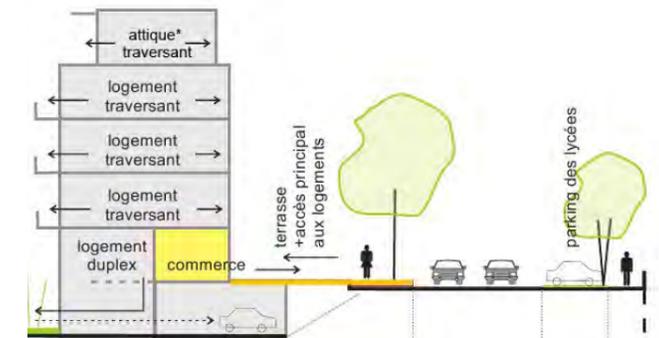
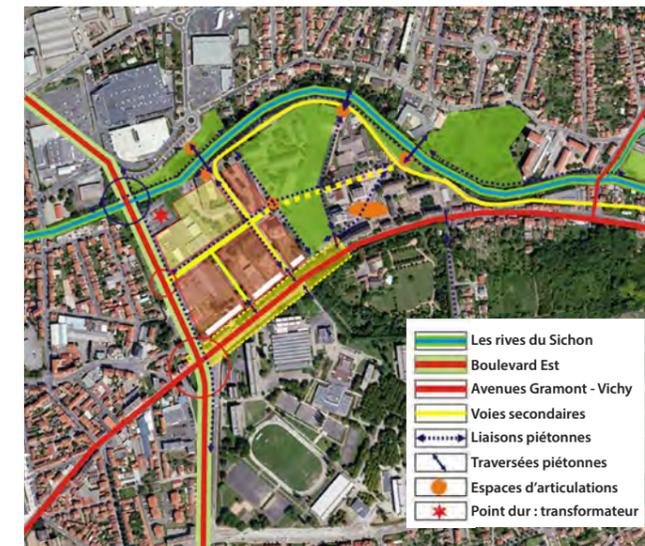
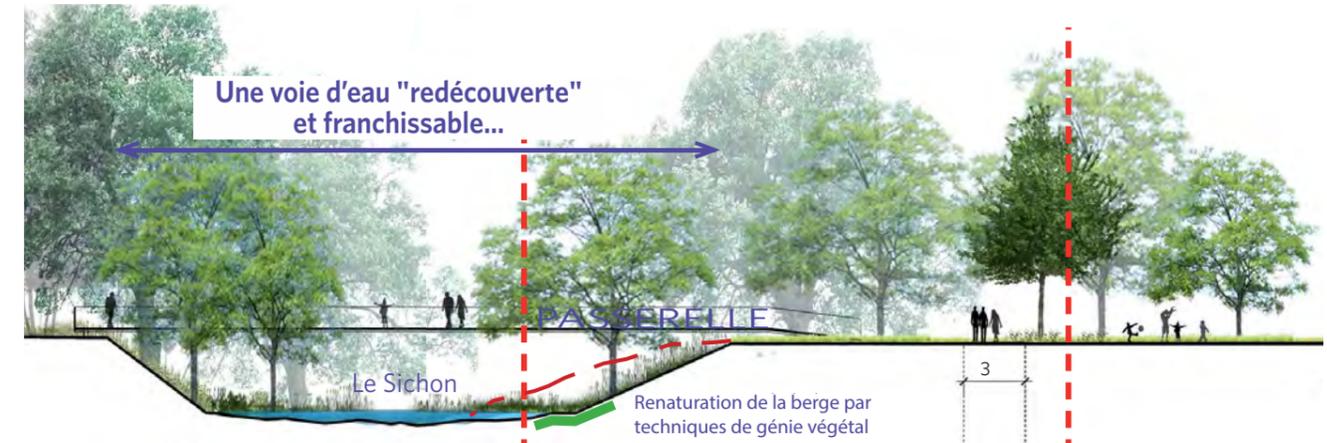
La démolition d'environ un quart des logements sociaux de Presles et leur reconstruction sur un périmètre élargi changera la physionomie du quartier et le rendra plus agréable. Le transfert de la rue Pierre Boubet au cœur du quartier permettra de libérer la berge du Sichon, pour créer un parc en bord de la rivière, première étape du projet global de mise en valeur du Sichon.

c. L'OUVERTURE DU QUARTIER SUR LA VILLE :

La création du boulevard urbain à l'ouest, la requalification de l'avenue de Vichy au sud et la création de deux nouveaux franchissements du Sichon contribueront à désenclaver le quartier et à l'intégrer à son environnement. Le grand itinéraire piétonnier et cyclable créé le long du Sichon reliera le quartier au centre de Cusset et au lac d'Allier, favorisant ainsi la mixité sociale et l'accès aux loisirs.

d. L'INTÉGRATION D'UN ESPACE NUMÉRIQUE PARTAGÉ :

La création dans le quartier ou à proximité immédiate d'un espace dédié à l'accès et au partage des technologies numériques (coworking) offrira à ses habitants, notamment à sa jeune population, un lieu animé et convivial, ouvert sur l'extérieur, favorisant l'innovation et l'entrepreneuriat.



*Attique : Dernier étage qui termine le haut d'une façade, et qui n'a ordinairement que la moitié ou les deux tiers de l'étage inférieur.

La requalification de l'avenue de Vichy

LES ENJEUX

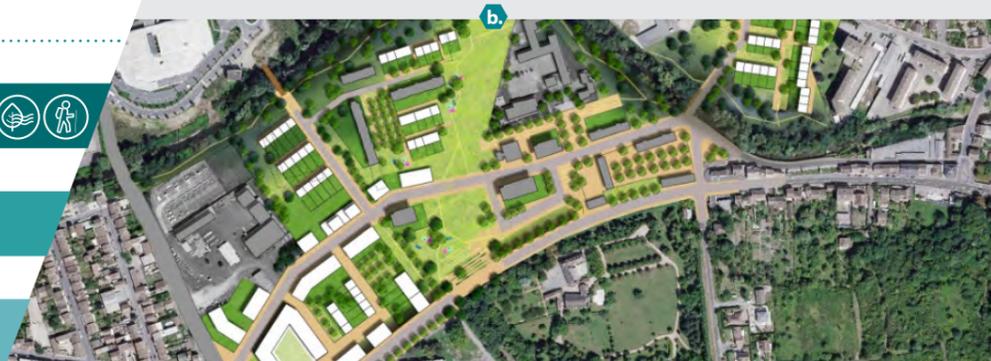
PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



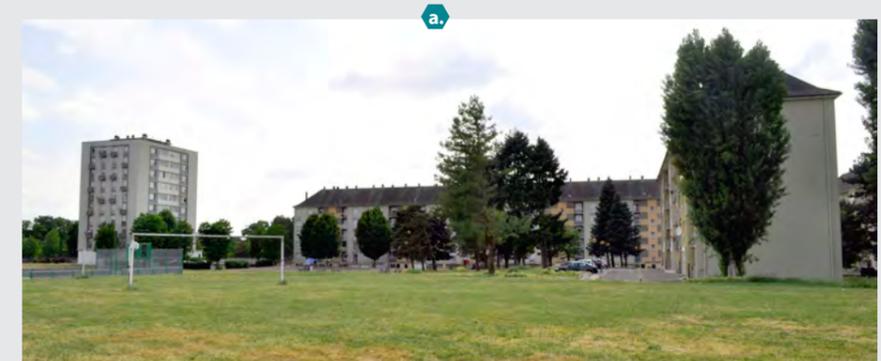
STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Hypothèse de reconstitution et d'aménagement paysager



Un espace de coworking



Quelques exemples de logements sociaux à réhabiliter

Principal affluent de la rivière Allier au centre de l'agglomération, le Sichon tisse un lien fort avec la montagne bourbonnaise et symbolise les affinités de l'Est vichyssois avec son territoire. Sa rénovation et la mise en valeur de ses berges dans sa traversée du cœur urbain lui redonnera un fonctionnement et un caractère plus naturels embellissant le paysage et le cadre de vie des quartiers traversés. Bordé d'un chemin de promenade piétonne et cyclable allant du centre de Cusset au lac d'Allier, il offrira un nouvel itinéraire Est-Ouest de traversée de l'agglomération, transversal à celui Nord-Sud en cours de développement le long de l'Allier. De nouvelles passerelles et les projets d'aménagement urbain au centre de Cusset et dans le secteur Presles Darcins, ainsi qu'à son embouchure sur l'Allier ouvriront la ville sur le Sichon et en faciliteront l'accès.

a. LA RÉHABILITATION NATURELLE DU COURS DU SICHON :

L'aspect artificiel du lit sera atténué et grâce aux techniques du génie environnemental, il retrouvera une esthétique beaucoup plus naturelle. Le projet exploitera toutes les configurations particulières de son trajet urbain, en particulier en élargissant celui-ci sur certaines portions pour augmenter la capacité de rétention des crues de la rivière.

b. LA CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER ET CYCLABLE :

Un espace partagé de promenade sera aménagé tout le long de la partie urbaine du Sichon, près de l'eau ou en tête de berge. Ce nouvel itinéraire enrichira le cadre de vie des habitants et mettra en relation le centre de Cusset et Le Vernet en pieds des coteaux avec la rive droite du lac d'Allier.

c. LA MISE EN VALEUR DU SICHON AU CENTRE DE CUSSET :

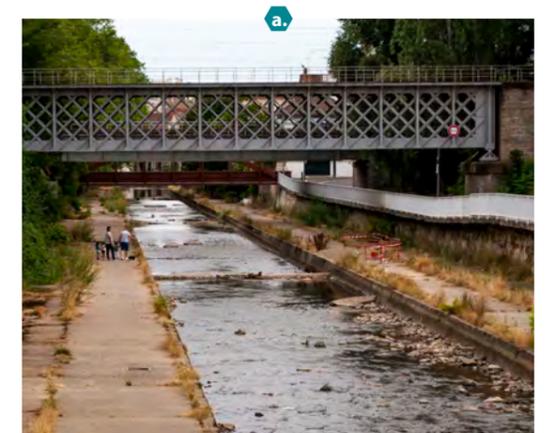
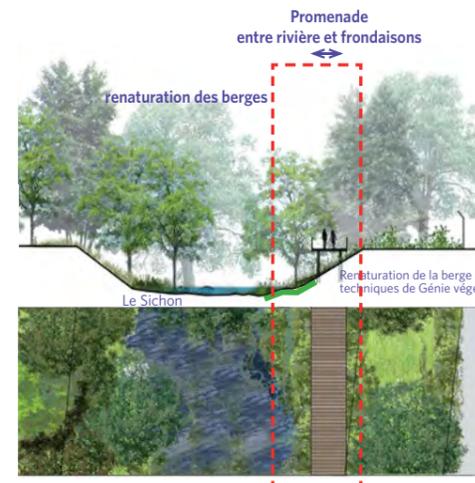
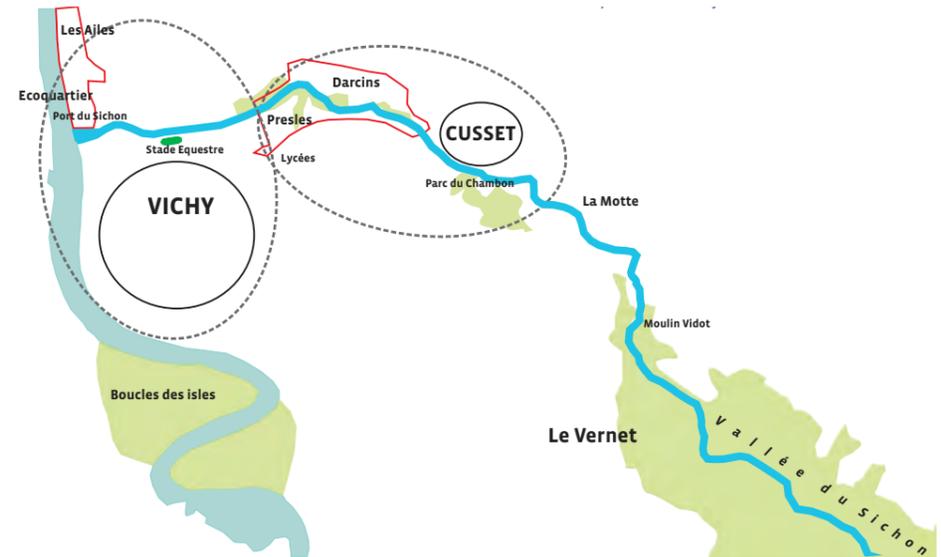
Actuellement invisible et sous-valorisée, cette belle rivière mérite d'être révélée dans sa traversée du centre historique de la ville. Elle constitue un atout pour sa mise en valeur, en lien avec le plateau piétonnier, les cours, le parc du Chambon, et même au-delà avec la montagne bourbonnaise, par un itinéraire de randonnée le long de la vallée du Sichon.

d. LA TRAVERSÉE DU PARC PRESLES-DARCINS :

Depuis le futur pont du boulevard urbain en cours de réalisation jusqu'à la confluence du Jolan à aménager, la réhabilitation du Sichon se conjuguera avec le projet de rénovation urbaine du quartier prioritaire de Presles-Darcins pour former un parc le long de la rivière sur ses deux rives.

e. L'ÉLARGISSEMENT DE L'EMBOUCHURE :

L'embouchure bétonnée et disgracieuse du Sichon sera réaménagée de façon paysagère faisant de ce lieu singulier un bel espace à la fois naturel et urbain. Le projet intégrera l'hypothèse de créer une très grande passerelle enjambant le plan d'eau pour desservir les grands équipements de sports et de loisirs de la rive gauche. Le Sichon deviendra un axe piétonnier et cyclable traversant l'agglomération d'Est en Ouest.



Les rives du Sichon

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Esquisse de l'élargissement de l'embouchure du Sichon



Le Vernet



Le Sichon au centre de Cusset

Chacune des communes qualifiées de pôles de proximité dans le Schéma de Cohérence Territoriale de 2013 présente une situation et des atouts particuliers, à mettre en valeur pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et développer son attractivité, dans un esprit de complémentarité au sein de l'agglomération. Il s'agit d'offrir à sa population la qualité de service nécessaire, sur place ou à proximité, et de favoriser son développement grâce à une politique communautaire de soutien à la diversification du territoire et la valorisation de ses spécificités. Les projets communaux prendront appui sur les démarches transversales communautaires telles que le développement touristique par exemple, ou encore les politiques partenariales de développement menées avec les territoires limitrophes.

a. LA POURSUITE DE LA RÉNOVATION DES CENTRES-BOURGS :

Tout en favorisant la réhabilitation et la densification de l'habitat, les projets d'embellissement et de revitalisation des cœurs de villages s'attacheront à renforcer l'identité originale de chacune des communes, en lien avec son pôle urbain le plus proche et les territoires extérieurs présentant des affinités particulières et des convergences d'intérêts.

b. LE RENFORCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DE PROXIMITÉ :

Le maintien des services aux habitants sera recherché en cœur de village, en valorisant des bâtiments communaux par exemple, ou au sein de son pôle urbain le plus proche (Maison de service au public, Maison de santé), et en mutualisant les équipements sportifs ou culturels entre plusieurs communes. Grâce aux outils numériques, des services seront gérés de façon mutualisée au niveau communautaire mais l'accueil et l'information des habitants seront maintenus au niveau local.

c. L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ :

Le contournement routier de l'agglomération, Sud-Ouest puis Nord-Ouest, favorisera l'accès à la plupart des communes. La mobilité des habitants sera facilitée par différents moyens : renforcement de l'intermodalité sur les pôles d'équilibre, amélioration des liaisons avec ceux-ci, développement des aires de covoiturage, création de pistes cyclables.

d. LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES :

Le développement des loisirs et des services à la personne est créateur d'activités économiques locales et mérite d'être soutenu. Il en sera de même, dans la perspective d'une agriculture mieux intégrée, pour créer des activités de transformation et de diffusion de ses produits.

e. L'INTÉGRATION DE TOUTES LES COMMUNES À LA DYNAMIQUE TOURISTIQUE :

L'ensemble des communes participeront au développement du tourisme grâce à l'organisation et le développement du réseau des itinéraires de randonnée (pédestre, cyclable, équestre, canoë), par la diversification de l'hébergement (chambre d'hôtes, gîtes, accueil à la ferme,...), par la mise en valeur du patrimoine historique et muséographique, architectural et paysager, la promotion des produits du terroir...

VUES DE QUELQUES UNES DES COMMUNES CONCERNÉES



Billy



Serbannes



Bost



Vendat

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Charmeil



Seuillet



Creuzier-le-Neuf



Busset



Espinasse-Vozelle

L'un des grands projets métropolitains est de mettre en valeur la rivière Allier. La grande voie verte régionale de découverte sera en lien avec les différents projets imaginés sur les abords de la rivière : parcs naturels urbains et sportifs, bases de loisirs nature, valorisation d'anciennes gravières, ... Sur le territoire de Vichy Val d'Allier, cet axe Allier constituera l'épine dorsale du réseau des chemins de randonnées de l'agglomération, irriguant l'ensemble de son territoire grâce aux boucles locales de promenade des communes proches de la rivière. C'est avec cette double ambition que seront aménagés des itinéraires piétons et cyclables sur les deux rives de l'Allier du Nord au Sud de VVA, dans la continuité d'un tour du plan d'eau complété par une passerelle en amont du pont de Bellerive.

a. LA VOIE VERTE PARTIE SUD :

La voie verte entre Saint-Yorre et Bellerive-sur-Allier sera créée en rive gauche, accompagnant les projets de circuit des sources thermales et de mise en valeur de la boucle des Isles.

b. LA VOIE VERTE PARTIE CENTRALE :

A l'instar de la promenade aménagée en rive droite du lac d'Allier, la berge de la rive gauche sera rénovée entre le pont de Bellerive et le pont de l'Europe. La promenade sera reliée au futur Parc Naturel Urbain de Port-Charmeil en passant sous le pont de l'Europe.

c. LA VOIE VERTE PARTIE NORD :

La voie verte en rive droite passera en bordure du quartier de Port-Charmeil jusqu'à la zone d'activités de Vichy-Rhue, puis jusqu'au pont de Billy, desservant la future base de loisirs nature de Saint-Germain-des-Fossés.

d. LA PROMENADE DE SAINT-YORRE À VICHY :

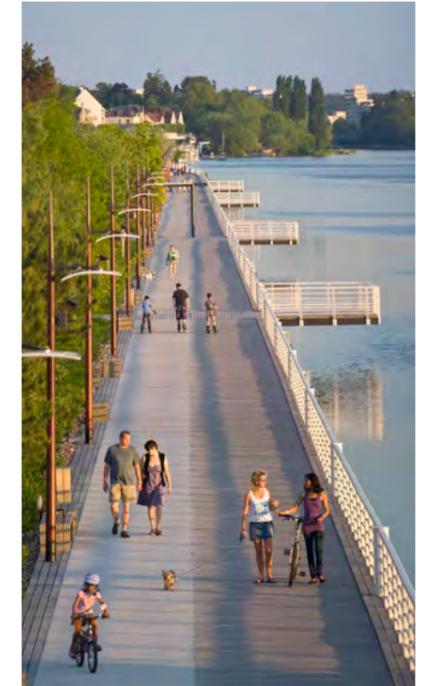
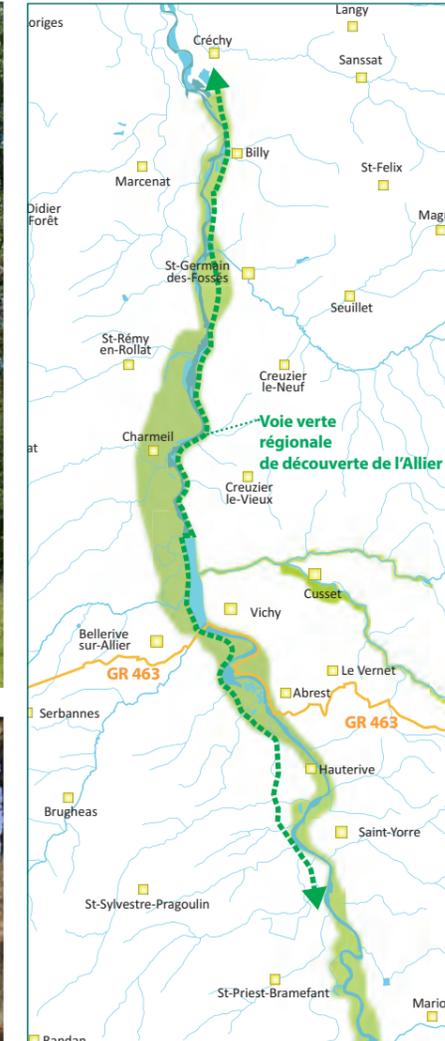
Le chemin piétonnier et cyclable de rive droite entre Saint-Yorre et le parc des Bourins de Vichy sera mis en valeur, en lien avec le parc de loisirs d'Abrest, les projets de base nautique de Saint-Yorre et le circuit de découverte des sources.

e. LA PROMENADE DU PARC NATUREL URBAIN :

Un chemin de promenade et de découverte intégré au futur Parc Naturel Urbain de Charmeil et de Saint-Rémy-en-Rollat sera créé, du pont de l'Europe jusqu'à l'Espace Naturel Sensible de la Boire des Carrés.

f. LA PASSERELLE DES ISLES :

L'hypothèse d'une passerelle piétonne et cyclable est envisagée pour relier la boucle des Isles de Bellerive et les parcs de Vichy. Cette nouvelle liaison entre les deux rives permettrait l'extension du tour du plan d'eau.



LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Le réseau de chemins de randonnée, pédestre, cyclable et équestre est largement défini et mis en œuvre sur l'ensemble du territoire communautaire. Leurs niveaux d'ambition, depuis les boucles locales de promenade, jusqu'à l'inscription d'itinéraires régionaux, en passant par l'organisation de grandes boucles thématiques à l'échelle de Vichy Val d'Allier seront clarifiés pour distinguer ce qui ressort des loisirs de proximité pour les habitants, ce qui constitue une offre complémentaire pour les visiteurs ou ce qui inscrit la cité comme étape attractive sur de grands parcours touristiques. En fonction de ces trois cibles de fréquentation, les services à développer, la mise en valeur du patrimoine, l'animation des villages, les relations aux équipements centraux et l'exploitation touristique ou commerciale pourront être organisés au mieux, sachant que certaines parties des itinéraires répondront opportunément à plusieurs de ces objectifs.

a. LES ITINÉRAIRES DE GRANDE RANDONNÉE PÉDESTRE :

Le GR 463 traverse Vichy d'Est en Ouest pour rejoindre le GR 3 en montagne bourbonnaise. Demain, il pourra passer par la nouvelle promenade du Sichon. La variante GR 300 du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle relie Saint-Pourçain sur-Sioule à Vichy. Il s'agit, dans les deux cas, de positionner Vichy Val d'Allier comme site d'étape sur ces grands chemins de randonnée.

b. LA VOIE VERTE DE DÉCOUVERTE DE L'ALLIER :

Initié par la Région Auvergne, ce projet de grand itinéraire pédestre et cyclable permettra aux habitants du Val d'Allier de se réapproprier la rivière et de réaliser un chemin touristique de découverte de ses richesses. Cette voie verte constituera un lien emblématique entre les deux pôles urbains de Vichy et de Clermont-Ferrand. Au-delà de cette dimension métropolitaine, c'est sur la mise en réseau de sites remarquables que s'appuiera un projet touristique de « route de l'Allier » mixant divers modes de parcours (marche, V.T.T., canoë, train, ...).

c. LES CHEMINS DE LIAISON AVEC L'AXE ALLIER :

L'aménagement de liaisons transversales, pédestres et cyclables, permettra de relier les cheminements le long de l'Allier, existants et futurs, aux lieux habités, aux sites de loisirs, aux itinéraires de randonnée, partout où cela sera possible de Billy à Mariol. La réalisation progressive d'une nouvelle promenade le long du Sichon, reliant les chemins de randonnée de la montagne bourbonnaise à la promenade du tour du lac d'Allier en est l'illustration.

d. LA GRANDE BOUCLE ÉQUESTRE :

Réalisé à plus de 50 %, ce grand parcours autour de l'agglomération mérite d'être achevé et relié à son cœur touristique d'une part, à l'itinéraire de randonnée équestre de la montagne bourbonnaise d'autre part. Pour faire de ce tour équestre du territoire de VVA une offre touristique complémentaire, ses traversées de routes devront être sécurisées et l'ensemble agrémenté de relais équestres pour l'accueil des cavaliers et leurs montures.



la traversée de Mariol



La promenade sur berge à Abrest



Promenade des parcs d'Allier

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Le GR 463 à Cognat-Lyonne



Chemin de randonnée à Brugheas



Les Hurlevents au Vernet



En montagne bourbonnaise

Après plusieurs siècles de gestion par l'Etat des sources du bassin de Vichy et du domaine thermal, une négociation est en cours pour le transfert de celui-ci à la collectivité. Au niveau régional, la volonté de mieux valoriser la présence importante sur le territoire de sources et de stations thermales se développe, ce qui place la « reine des villes d'eaux » en pole position dans une dynamique économique et culturelle de renouveau du thermalisme. La mise en valeur des sources et du patrimoine thermal, l'ouverture des bains aux habitants et aux touristes, restaureraient le thermalisme comme un art de vivre et de culture du bien-être. Grâce au développement d'un thermalisme plus moderne et diversifié, cette reconquête identitaire permettrait d'affirmer un positionnement de leader européen.

a. LA CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE DE DÉCOUVERTE DES SOURCES THERMALES :

Le parcours de visite des sources du bassin de Vichy s'inscrit dans le réseau des chemins de promenade et de randonnée piétonne et cyclable. Il sera basé sur la mise en valeur variée des sources et de leur patrimoine associé.

b. LA RÉHABILITATION DU PARC THERMAL DE SAINT-YORRE :

Elle positionnera le parc comme la porte d'entrée du circuit touristique de découverte des sources et comme le site de loisirs pour le Sud de l'agglomération.

c. LA RÉNOVATION DU PARC DES SOURCES DE VICHY :

Le parc thermal de demain conjuguera la restauration de l'ensemble historique classé et une part de création contemporaine où la mise en valeur des sources prendra toute sa place. Ce grand projet nécessite qu'un accord soit trouvé pour le transfert du domaine thermal de l'Etat à la collectivité locale.

d. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT :

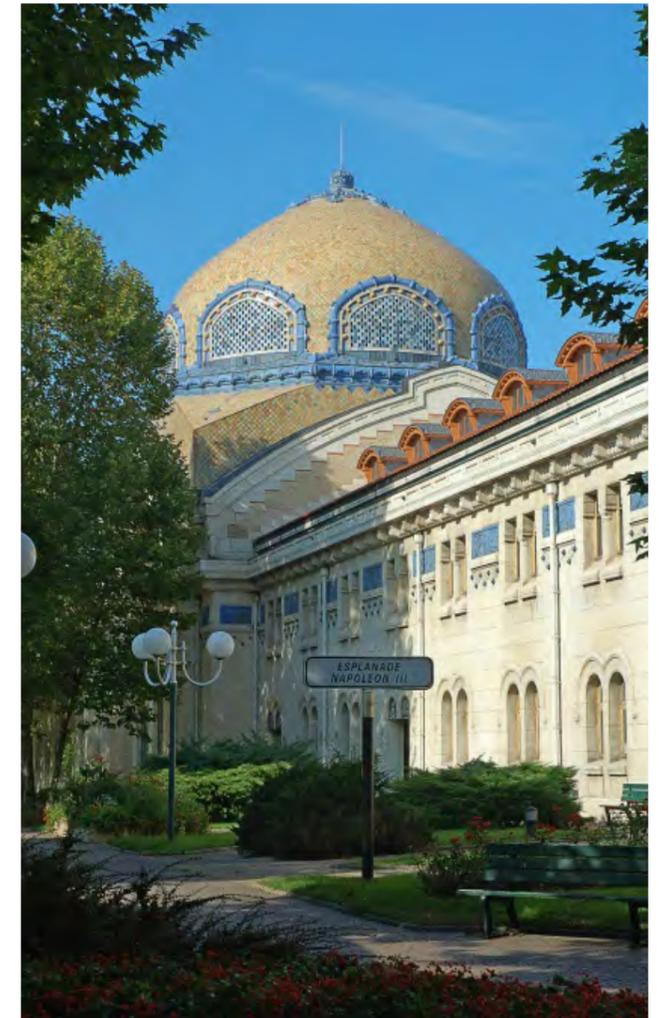
Dans le cadre du transfert du Domaine Thermal, plusieurs projets sont envisageables pour moderniser et développer l'activité de la station : l'implantation d'un nouvel Office du Tourisme et du Thermalisme dans la Galerie Napoléon III, l'installation d'un Institut Européen du Thermalisme dans le grand établissement thermal (dans le cadre du réseau des villes thermales européennes et des démarches en vue de l'inscription de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO), ou encore la création d'un nouvel établissement de bains thermaux innovant par la qualité de son architecture et son approche du thermalisme (approche sensorielle, non médicale, esthétique, en relation avec la nature, etc) qui pourrait s'intégrer au projet de l'EcoQuartier des Rives d'Allier.



Projet de rénovation du parc des Sources de Vichy



La galerie Napoléon



Le grand établissement thermal

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



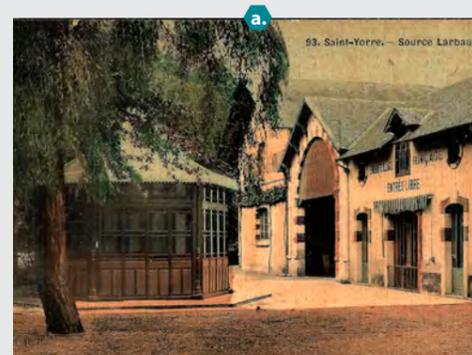
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



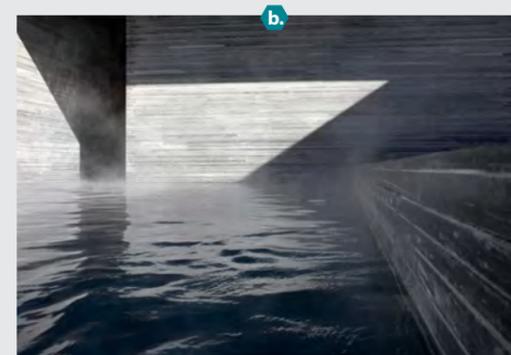
STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



La source du Lys à Abrest



Patrimoine thermal : Parc Larbaud de St-Yorre



Exemple de thermes de Vals en Suisse



Un futur établissement de bains thermaux envisagé au sein du projet d'EcoQuartier à Vichy

Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre jouent un rôle important de pôles d'équilibre au Nord et au Sud du cœur urbain. Un positionnement à conforter, à la fois pour le développement équilibré de l'agglomération et pour offrir aux habitants de ces aires d'influence des services de proximité situés en relais du cœur urbain. Elles doivent aussi entraîner les communes proches dans une dynamique de développement du territoire, sur le plan social, économique et touristique. Un objectif de rayonnement partagé par le centre de Cusset à l'Est de Vichy Val d'Allier, ainsi que, dans une moindre mesure pour le moment, à l'Ouest, par Bellerive sur-Allier.

a. LA BASE DE LOISIRS-NATURE DE SAINT-GERMAIN/BILLY :

Le développement progressif d'un parc fluvial sur le secteur des Isles sera en relation avec les rives de Billy. Dédié aux loisirs et aux sports de nature, à la pêche et à la découverte de la rivière, il s'intégrera à la voie verte régionale de découverte de l'Allier sur sa berge renaturée. Cette base de loisirs de nature constituera un vaste espace d'agrément pour les habitants du secteur nord de l'agglomération et contribuera à son attractivité touristique fondée sur la proximité de la cité thermale, sur l'intérêt du château de Billy et la mise en valeur de son village, ainsi que sur une desserte multiple : train, bus, vélos, randonnée, canoë...

b. LA MISE EN VALEUR DU CENTRE-VILLE DE SAINT-GERMAIN DES-FOSSÉS :

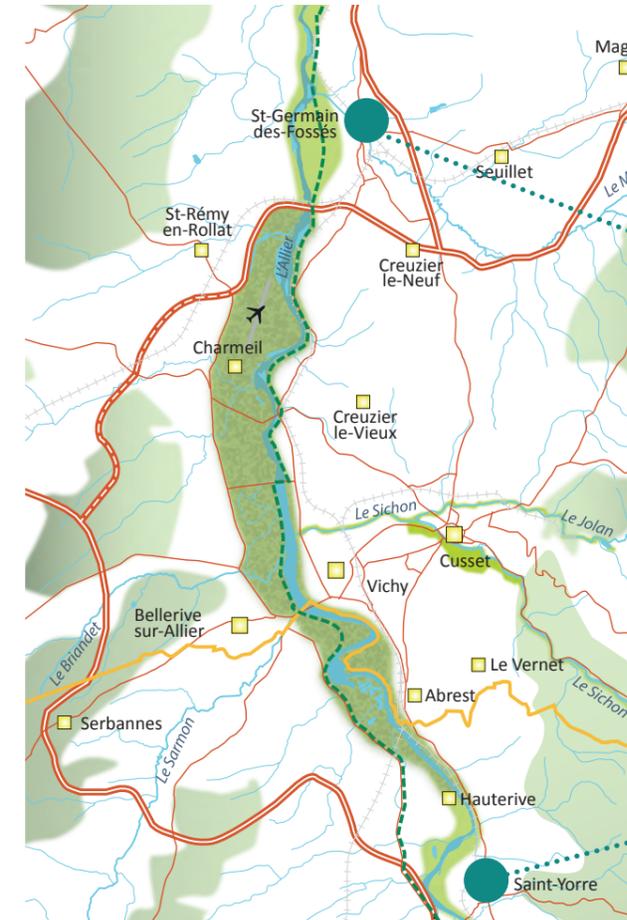
Le confortement de son rôle de proximité se concrétisera par la reconquête de bâtiments laissés vacants par certains services, par la revitalisation du commerce en favorisant la reprise, par la réhabilitation de logements et par une organisation plus confortable des cheminements piétons et cyclables vers la future base de loisirs-nature, la gare et le parc d'activités du Coquet.

c. LA RÉHABILITATION DU PARC LARBAUD À SAINT-YORRE :

La qualité de l'ancien parc thermal de Saint-Yorre offre l'opportunité d'en faire un jardin de détente qui confortera la qualité urbaine de la ville, en lien avec l'itinéraire de découverte des sources et du patrimoine thermal. Celui-ci méritera d'être relié, comme point de départ ou site d'étape, au tour équestre de VVA et aux itinéraires de randonnée de la montagne bourbonnaise par Busset et Mariol.

d. LA BASE NAUTIQUE DE LA RIVE GAUCHE :

Le développement de l'accueil, à partir du camping existant en rive gauche, et la création d'une base d'arrivée-départ de canoë-kayak, voire d'une plage de baignade, conféreront au secteur Sud de l'agglomération une dimension loisir-tourisme, en lien avec la future voie verte de découverte de l'Allier et les projets de valorisation de l'axe Allier par le Pays du Grand-Clermont.



LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Saint-Germain-des-Fossés



Le château de Billy



Une base de canoë-kayak



Le projet de base Loisirs-Nature de St-Germain-des-Fossés

Face aux besoins croissants de formation à la réadaptation fonctionnelle engendrés par l'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population régionale, ainsi qu'à la nécessité de renouveler la population des praticiens, le développement des formations paramédicales correspondantes s'impose. Le projet de création d'un institut de formation aux métiers de la réadaptation fonctionnelle, installé en bipôle entre Clermont-Ferrand et Vichy, va renforcer l'Institut de Formation des Masseurs-Kinésithérapeutes (IFMK) et contribuer à la vocation « beauté santé-forme » de la cité. L'Institut contribuera à l'excellence du pôle d'économie sportive et son lien avec le thermalisme en constituera la marque originale. Son installation sur la friche des anciens Docks de Blois, proche à la fois de la gare, du centre hospitalier et du pôle universitaire, permettra un développement de l'Institut, en fonction de l'ouverture progressive de nouvelles formations et activités.

a. LA RELOCALISATION ET L'EXTENSION DE L'IFMK :

La création de nouveaux locaux pour l'école de masseurs-kinésithérapeutes, appelée à quitter le centre hospitalier et à se développer, constituera le socle de la création d'un Institut de Réadaptation consacré à la formation aux métiers de la rééducation fonctionnelle. Sa localisation sur la friche des anciens Docks de Blois présentera l'avantage de la proximité avec la gare, le centre hospitalier et le pôle universitaire de Vichy.

b. LE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DE L'INSTITUT DE RÉADAPTATION :

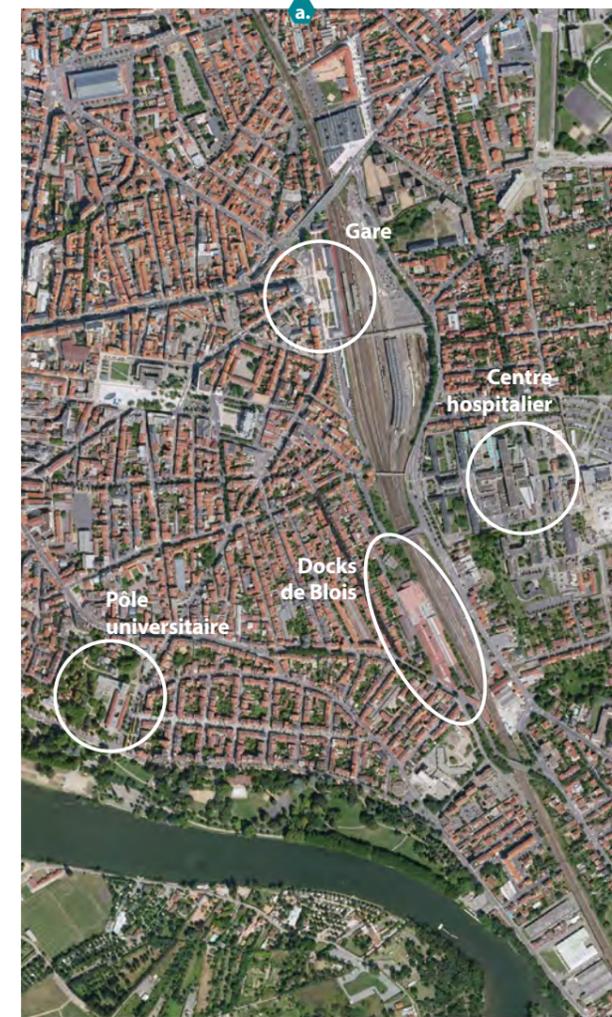
Le programme de développement de l'Institut, à revoir dans le cadre de la fusion régionale avec Rhône-Alpes, prévoit le regroupement autour de l'IFMK de plusieurs formations : ostéopathes, psychothérapeutes, pédicures-podologues, audioprothésistes, balnéo-thérapeutes. Selon l'accord de l'Université, l'Institut de Réadaptation regrouperait aussi les formations existantes et futures implantées à Clermont-Ferrand en relation avec son CHU: orthophonie, ergothérapie...

c. LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT :

La superficie importante de la friche (1,4 hectare) permettra de développer un programme bâti complémentaire de l'Institut : parking couvert mutualisé, résidence étudiante... En fonction des disponibilités foncières laissées par le programme principal, l'urbanisation du site pourra être complétée par des logements sociaux et quelques commerces de proximité.

d. DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE :

Le regroupement et la complémentarité des différentes formations à la réadaptation fonctionnelle, ainsi que la vocation « beauté-santé-forme » de Vichy créeront des conditions attractives pour les entreprises privées qui développent leurs recherches dans le domaine de l'équipement des personnes, de l'appareillage professionnel ou de l'évolution des pratiques thérapeutiques.



Vichy



Un futur Institut de Réadaptation



Le Pôle Universitaire de Vichy

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



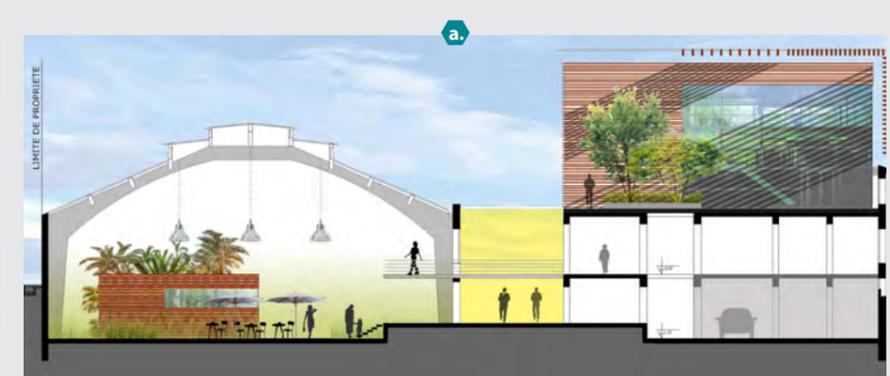
STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Le Pôle Universitaire de Vichy



Les élèves de l'IFMK



Projet de reconversion des Docks de Blois

L'ampleur des grands équipements sportifs, l'ambition d'excellence attachée à leur valorisation économique et touristique, imposent de les maintenir en bon état, de les moderniser et d'en développer le rayonnement et la fréquentation. Il s'agit là d'un enjeu supra-communautaire fondamental pour le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne pour se positionner au sein de la nouvelle Région, notamment avec le renforcement du CREPS. Cette mise à niveau profitera au milieu sportif local et au développement du sport pour tous, un des facteurs d'attractivité originaux de VVA, en rapport avec la réalité du slogan « beauté, santé, forme ». La coordination entre les acteurs de la formation sportive, de la médecine, du thermalisme et du tourisme intégrera aussi cette stratégie, qui nécessitera l'organisation d'une gouvernance sportive.

a. LA RÉNOVATION DU CENTRE OMNISPORTS :

Un grand programme de remise à niveau du parc et de ses installations doit être engagé, en lien avec le projet de transformation de la rive gauche du lac d'Allier et avec le projet de parc naturel urbain. Dans l'avenir, une grande passerelle pourrait relier le centre omnisports à la rive droite et au cœur touristique de la station thermale.

b. LE PÔLE D'ACTIVITÉS DU STADE DARRAGON :

Le projet de développement de l'EcoQuartier des Rives d'Allier prévoit l'implantation d'activités complémentaires à définir (clinique du sport, club-house, show-room et commerce spécialisé, nouveaux bains thermaux, etc) autour du stade et à côté de l'embouchure du Sichon mise en valeur, en relation avec l'activité nautique du lac d'Allier et la vocation touristique du site.

c. LE DÉVELOPPEMENT DE LA BOUCLE DES ISLES :

Le projet de la boucle des Isles à Bellerive contribuera à développer le plateau sportif existant : amélioration voire extension de ses terrains de sports, éventuelle reconversion de l'ancien stade nautique au profit d'une nouvelle activité ludique ou sportive complémentaire.

d. LA VALORISATION SPORTIVE DU SITE DE L'AÉRODROME :

Le développement des sports aériens sur l'aérodrome de Vichy-Charmeil (pratiques, formations, compétitions, manifestations), ainsi que son utilisation pour des grands événements dans d'autres domaines, enrichira l'offre du pôle d'excellence sportive tout en contribuant à valoriser et à pérenniser l'équipement.

e. L'INTÉGRATION DE PARCOURS SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE :

La réflexion sur le développement de l'économie sportive du territoire intégrera l'organisation de parcours sportifs de différentes natures (pédestre, V.T.T., équestre, ...) bien identifiés dans le réseau des itinéraires de randonnée et ménageant le confort des promeneurs. Des parcours en eau libre sur la rivière (canoë, kayak, natation, ...) pourront être créés. Objectif : diversifier l'offre sportive en lien avec le développement touristique et faciliter l'accueil de grandes compétitions.



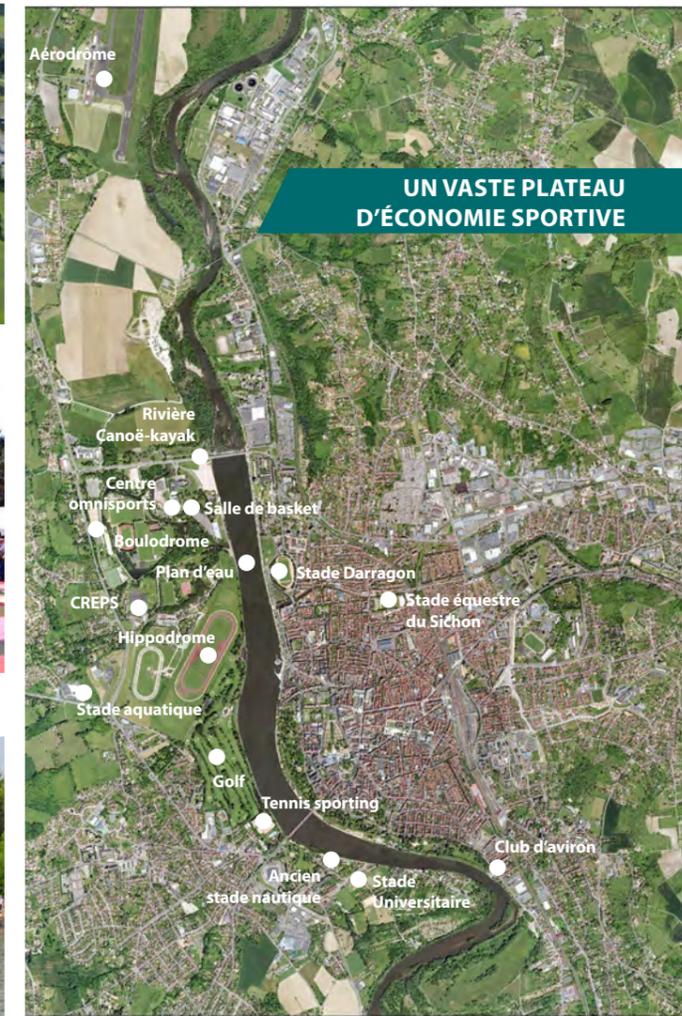
Centre Omnisports



Ironman Vichy France



Kayak en ligne sur le plan d'eau



UN VASTE PLATEAU
D'ÉCONOMIE SPORTIVE

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



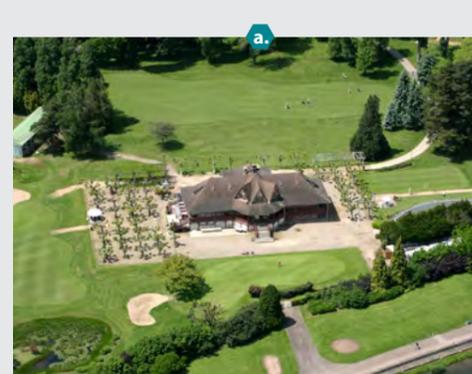
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



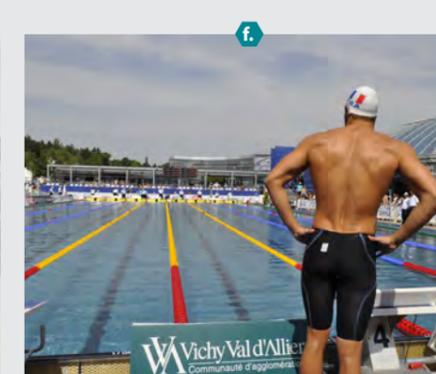
Aérodrome



Club House Golf



Hippodrome



Open de France de natation



Aviron sur le lac d'Allier

De nombreuses actions ont été engagées par Vichy Val d'Allier pour préserver l'environnement sur son territoire, en particulier dans le domaine de la gestion des déchets et de l'assainissement. Il faut poursuivre ces efforts en réorientant et en priorisant certaines d'entre elles, en fonction de leur impact et des opportunités offertes par les projets d'aménagements et d'équipements. La préservation de la qualité des eaux impose de mettre en œuvre une politique de réhabilitation de certaines parties des affluents de l'Allier conjuguée à la mise en valeur des territoires traversés dans leurs sections urbanisées comme agricoles. Pour les habitants de VVA, agir en faveur de l'environnement signifie aussi favoriser les économies d'énergie et recourir aux énergies renouvelables.

a. L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS :

Le schéma de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de VVA, mérite d'être réexaminé pour anticiper sur le moyen et long termes les évolutions législatives potentielles et les opportunités de rapprochement au niveau départemental ou métropolitain. L'évolution du site d'enfouissement de Gaïa au Guègue continuera de s'accompagner d'une réhabilitation environnementale du site.

b. LE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES :

La solution apportée par la mise en place de bassins de rétention d'eaux pluviales montre ses limites. Gérer les eaux de ruissellement au plus près pour favoriser leur diffusion et réduire les temps de concentration des polluants est une priorité. Ce sera le cas, par exemple, dans le futur EcoQuartier des Rives d'Allier avec la mise en œuvre d'un traitement naturel des eaux pluviales avant leur rejet à la rivière.

c. L'AMÉLIORATION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :

La poursuite de la mise en séparatif des réseaux, en particulier avec le contrôle des déversoirs d'orage, diminuera la part des eaux claires parasites. La modernisation de la gestion du réseau sera nécessaire pour améliorer l'efficacité de la station de traitement d'épuration de Vichy-Rhue, dont la performance sera renforcée au niveau du prétraitement (récupération des sables et des graisses). L'expérience réussie de la zone de rejet végétalisée de la station de Magnet méritera d'être reproduite pour d'autres petites unités d'épuration des eaux.

d. LA RÉHABILITATION DES COURS D'EAU :

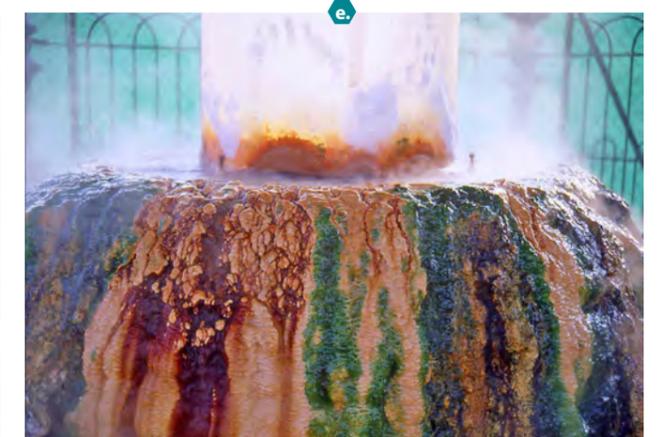
Les actions d'amélioration des milieux humides prévues au « contrat régional de gestion durable du Val d'Allier alluvial » et la réhabilitation de ses affluents, dans le cadre d'un « contrat territorial milieux aquatiques » à passer avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, conjugueront l'objectif de préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques avec celui de la mise en valeur des territoires traversés.

e. LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES :

Parallèlement à la nécessaire recherche d'abaissement des consommations d'énergie, comme avec le programme d'isolation des combles, le recours aux énergies renouvelables est à privilégier. A titre d'exemple, la création d'une unité de méthanisation, autour de la valorisation énergétique des boues, constitue une piste, tout comme le développement de la géothermie sur nappe, ou profonde avec la valorisation énergétique de l'eau thermale.



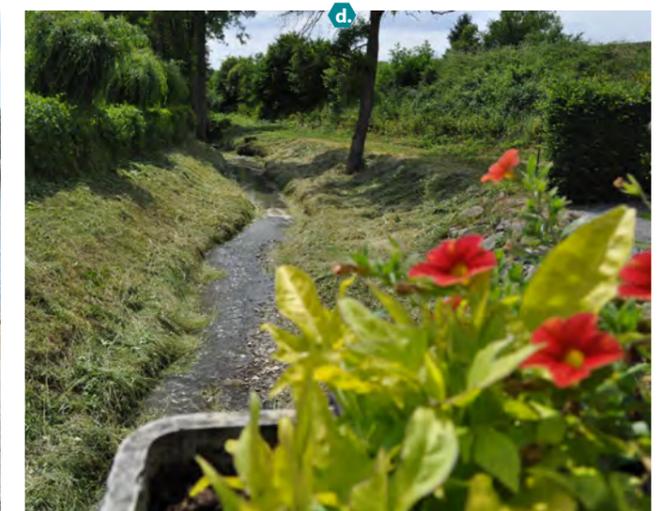
La station d'épuration des eaux de VVA à Creuzier-le-Vieux



L'eau thermale à 65° de la source du Dôme à Abrest



La baignade de la plage des Célestins à Vichy



Le Jacquelin à Seuillet

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



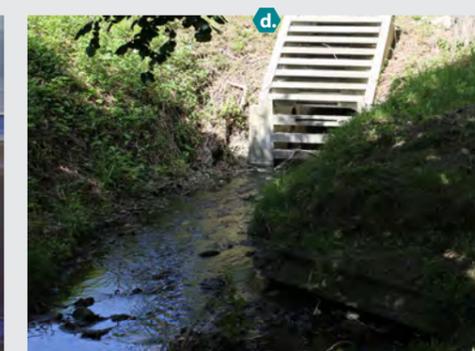
Site d'enfouissement des déchets Gaïa au Guègue



Belleive-sur-Allier



Le traitement naturel des eaux pluviales du futur EcoQuartier à Vichy



Le Briandet à Belleive-sur-Allier

Le secteur situé entre le pont de l'Europe et le pont Noir à Saint-Germain-des-Fossés constitue un grand espace inondable au nord de l'agglomération, largement sous-valorisé. Il conjugue des enjeux collectifs importants en matière de champ d'expansion des crues, de masse d'eau souterraine et de richesse écologique. D'une surface globale d'environ 300 hectares, sa reconversion en un « parc naturel urbain » permettra de répondre à ces enjeux, tout en développant une grande zone, consacrée aux loisirs et à la découverte du milieu naturel fluvial et reliée au Parc Omnisports et à la Boire des Carrés. Intégrant la voie verte régionale de découverte de l'Allier qui traversera l'ensemble de l'agglomération, l'aménagement de la rive droite contribuera à revaloriser le quartier de Port-Charmeil et à réduire sa vulnérabilité aux inondations.

a. L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE PORT-CHARMEIL EN RIVE DROITE :

Le projet consiste à renaturer la berge de l'Allier entre le pont de l'Europe et le pont Boutiron, en éradiquant ses plantes invasives, et à inscrire dans ce parc en front d'Allier, l'itinéraire piéton et cyclable constituant la première partie de la voie verte régionale de découverte de l'Allier en direction de Billy. Il s'agit aussi de réduire la vulnérabilité aux inondations des logements, des équipements collectifs (clinique et collège) et des activités commerciales.

b. LA CRÉATION DU PARC NATUREL URBAIN EN RIVE GAUCHE :

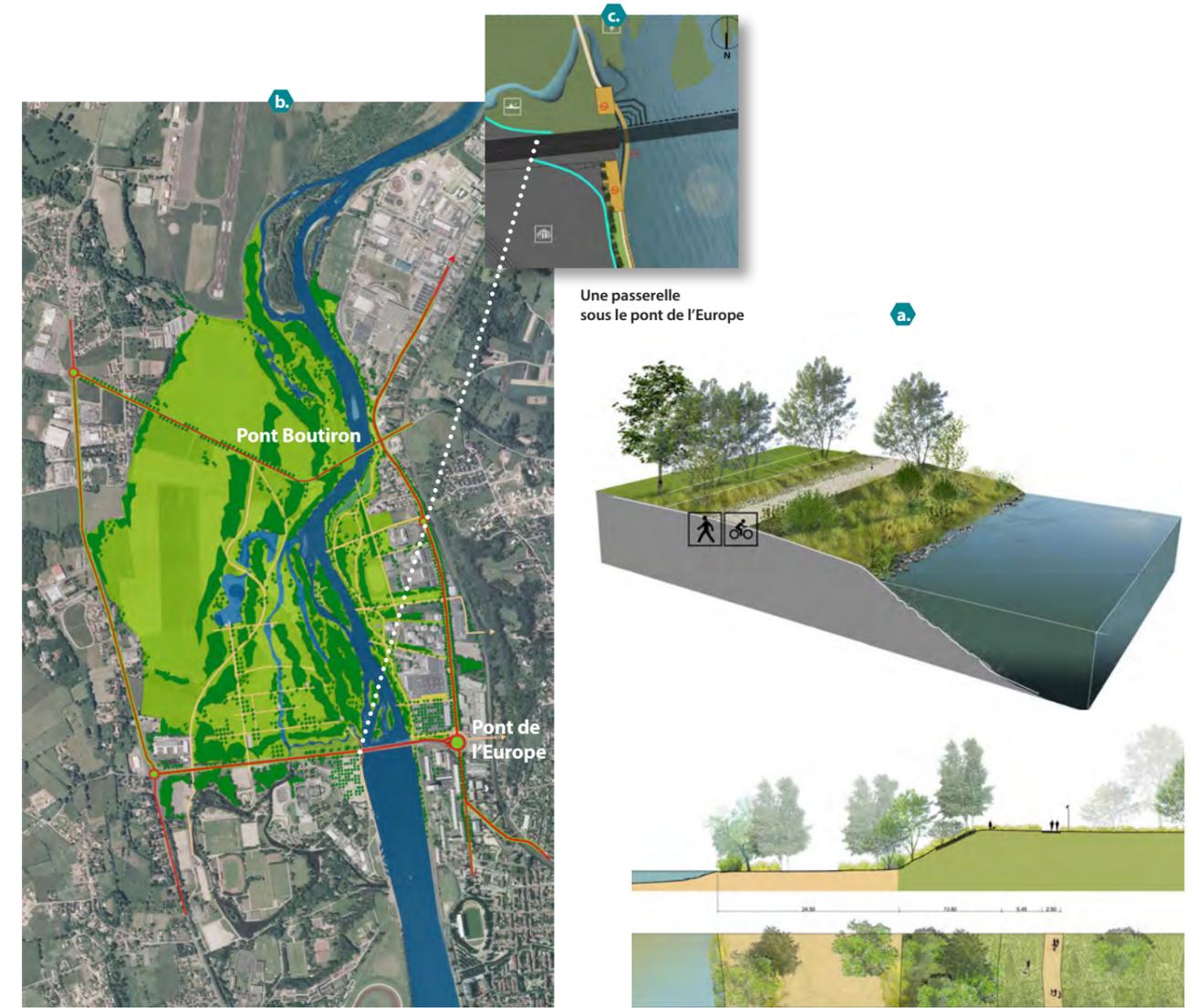
Le parc a un triple objectif : donner une plus grande place au milieu naturel fluvial, développer des loisirs de plein air et de nature, et adapter son agriculture pour mieux protéger la nappe alluviale qui alimente les captages d'eau potable de l'aval. Le parc et l'Espace Naturel Sensible de la Boire des Carrés formeront une grande zone de découverte de la nature sillonnée par des sentiers de promenade. Le modelé du terrain permettra d'augmenter la capacité du champ d'expansion des crues pour soulager les zones habitées.

c. LA CONSTITUTION D'UN GRAND ITINÉRAIRE DE PROMENADE EN RIVE GAUCHE :

Grâce à la création d'un passage sous le pont de l'Europe et à la passerelle existante au pied de la rivière artificielle, la promenade du tour du Lac d'Allier (Voie verte régionale de découverte) se prolongera en rive gauche par un nouvel axe pour piétons et cyclistes qui traversera le parc naturel urbain en direction de Charmeil et de Saint Rémy-en-Rollat. La création, en tête de pont, d'un belvédère sur la rivière et le parc serait possible en relocalisant le club de canoë-kayak dans l'ancienne station-service reconvertie en pôle d'accueil et d'animation du parc.

d. L'ORGANISATION DE LA DESSERTE DU SITE :

La traversée de la partie Sud du secteur par la nouvelle liaison routière prévue pour relier le cœur urbain au contournement Nord-Ouest, permettra d'organiser plus confortablement les accès au parc naturel urbain et au parc omnisports et les liaisons entre les deux.



Le futur parc naturel urbain de Port-Charmeil

Principes d'aménagement de la rive droite de Port-Charmeil

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Le site de Port-Charmeil



La Boire des Carrés



Port-Charmeil sous la crue de 2003



Création d'un nouvel axe pour piétons et cyclistes



Organisation de la desserte de Port-Charmeil

Le territoire de VVA, bien desservi en ADSL, doit être couvert d'ici 2020 par un réseau de fibre optique assurant un accès généralisé aux communications en très haut débit ; une condition nécessaire pour que tous les habitants et acteurs profitent de la révolution numérique qui oriente tout projet de développement individuel ou collectif. Le très haut débit aura des effets multiples. Il compensera l'éloignement physique causé par la distance ou par le handicap, aidera les habitants les moins habitués à s'appropriier et utiliser ces nouvelles techniques. Il permettra de partager plus et plus vite tous types d'informations, de mieux exploiter les moyens collectifs grâce à la dématérialisation des actes, de faciliter les relations et la promotion de la collectivité aux échelles métropolitaine, régionale et internationale, de soutenir le développement et la création d'activités économiques et touristiques basées sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication, etc.

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



a. LA PARTICIPATION À L'OPEN DATA :

La généralisation progressive de l'accès libre aux données publiques par la voie numérique nécessite une entente et une organisation entre les acteurs et la définition de priorités. En lien avec le projet régional via l'action du Pays de Vichy, VVA s'inscrit dans cette dynamique corrélée à la mutualisation des moyens entre ses communes, comme dans le domaine de l'urbanisme réglementaire par exemple.

b. LES ESPACES DE CO-WORKING EXPÉRIMENTAUX :

Le projet de rénovation urbaine du quartier Presles-Darcins à Cusset offre une première opportunité pour expérimenter la mise en place d'un lieu d'échange animé donnant accès aux outils numériques et à l'apprentissage de leur usage. Une deuxième opportunité se présentera avec le projet d'EcoQuartier des Rives d'Allier, dans la continuité de la réhabilitation du parc d'habitat social des Ailes à Vichy. D'autres opportunités pourraient se révéler, en particulier dans des communes comme Saint-Germain-des-Fossés et Saint Yorre, pôles d'équilibre de l'agglomération.

c. LES APPLICATIONS DE DÉCOUVERTE TOURISTIQUE :

Plusieurs projets à vocation touristique ou pédagogique méritent d'être accompagnés d'applications numériques pour enrichir les parcours de visite grâce à une muséographie dématérialisée. Par exemple : le circuit de découverte des sources thermales et du patrimoine associé, les itinéraires de découverte des rivières, en lien avec la Maison de l'Allier dont l'implantation, en accord avec le projet du Grand Clermont, est envisagée à Vichy.

d. LA SMART THERMAL CITY :

Vichy Val d'Allier doit cultiver son originalité dans le tourisme régional grâce à la qualité remarquable d'accueil et de relation à ses visiteurs que permet l'utilisation des technologies numériques. Elle pourra ainsi s'affirmer comme « smart tourism destination ».

e. LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL :

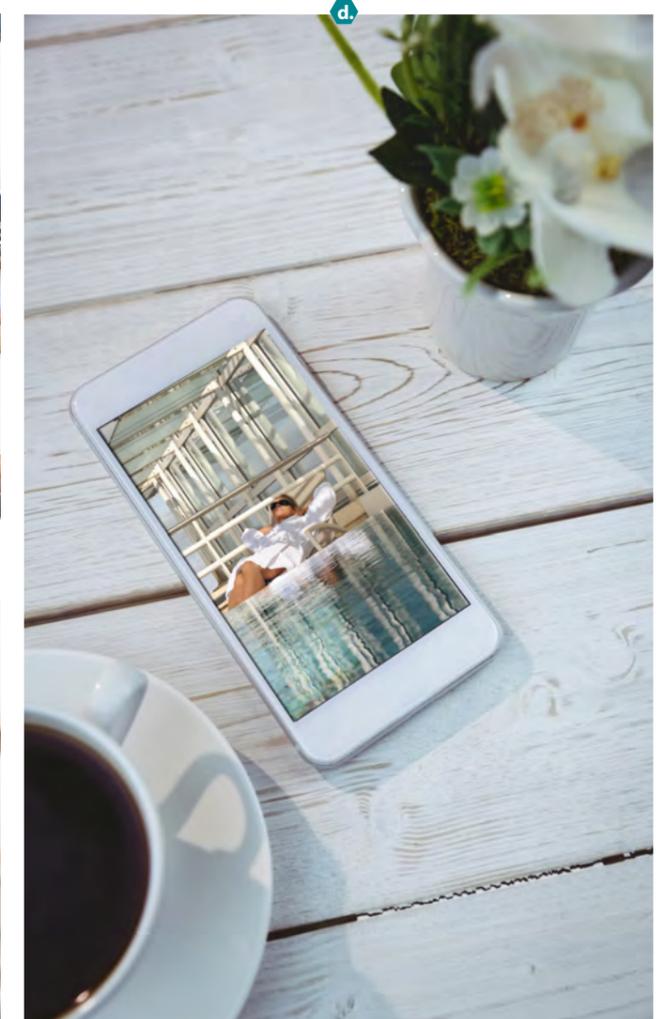
L'extraordinaire potentiel de promotion offert par l'internet mérite d'être exploité de façon ciblée pour développer l'attractivité et la fréquentation du territoire. Ce sera le cas si l'inscription de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO se réalise. Une cible privilégiée s'offre déjà grâce au rayonnement international du CAVILAM, dont les nombreux étudiants du monde entier sont autant d'ambassadeurs et de futurs touristes potentiels, si on s'attache à entretenir un lien avec eux.



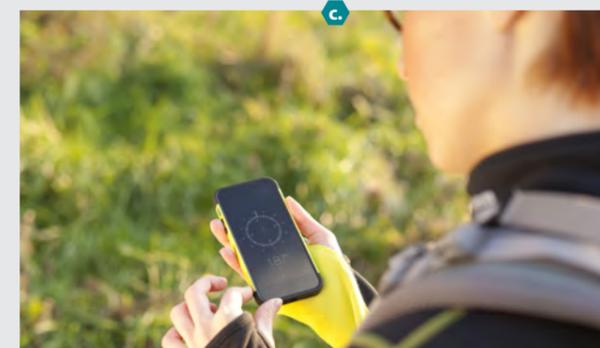
La généralisation de l'accès libre aux données publiques par la voie numérique



Espaces de co-working expérimentaux



Intégration du tourisme thermal dans le projet numérique



Projet de développement des applications touristiques



Les étudiants du CAVILAM

Les enjeux liés au devenir de l'agriculture sur le plan économique et environnemental, son rôle dans la préservation d'une diversité des paysages et dans la production d'une alimentation saine pour ses habitants, conduisent Vichy Val d'Allier à s'impliquer dans son maintien et son développement. C'est la raison de son engagement dans le Programme Agro Environnemental et Climatique porté par la Chambre d'Agriculture de l'Allier et de sa recherche de solutions de restauration collective privilégiant les circuits courts de production et l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique. L'intégration de l'agriculture au développement du territoire nécessitera de renforcer ses relations avec la vie locale et touristique en coopération avec ses communes, le Pays Vichy-Auvergne et les terroirs environnants. Elle passera aussi par la prise en compte du rôle social et d'économie parallèle joué par les jardins familiaux dans l'alimentation populaire.

a. LE PROGRAMME DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE :

À partir d'un diagnostic précis des exploitations agricoles existantes, le programme de soutien sera basé sur des objectifs concertés concourant à la pérennité des exploitations, à la qualité du territoire et à l'alimentation de sa population : filières courtes, transformation et diffusion locales des produits, protection des cours d'eau, préservation de l'environnement et de la santé, diversification de l'activité, mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, etc.

b. LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION ET DE MAÎTRISE FONCIÈRE :

Au-delà des seules mesures réglementaires protégeant l'agriculture des pressions de l'urbanisation, la maîtrise foncière ciblée de certains terrains est le préalable à leur valorisation agricole. Cette maîtrise permettra à Vichy Val d'Allier, par exemple, de favoriser l'implantation d'exploitations de maraîchage, de garantir la protection des nappes phréatiques, et d'intégrer l'agriculture à la valorisation de sites stratégiques en termes d'environnement et de loisirs.

c. LA CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE TERRITORIALE :

L'objectif principal de l'étude d'opportunité lancée par Vichy Val d'Allier pour la création d'une cuisine centrale est de satisfaire aux besoins collectifs de fourniture de repas dans des conditions maîtrisées de qualité et de coût. L'une de ces conditions est le recours privilégié aux produits locaux et à ceux de l'agriculture biologique.

d. LA PROTECTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES JARDINS FAMILIAUX :

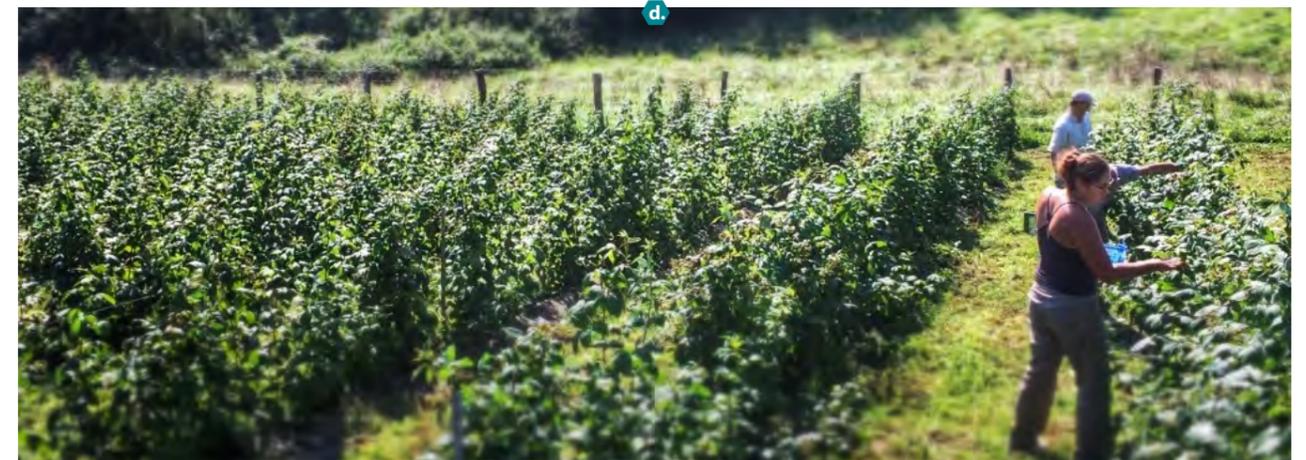
La protection réglementaire sous le régime des Terrains Cultivés à Protéger (TCP) est une condition indispensable pour préserver les jardins familiaux existant en milieu urbain. Vichy Val d'Allier favorisera la création de nouveaux espaces de jardins familiaux à proximité des secteurs d'habitat social. Une animation sera mise en place pour encourager leur esthétique paysagère et leur gestion non polluante.



Le grand marché de Vichy, vitrine des produits du terroir



Soutien à l'agriculture biologique



Les jardins de Cogne au Vernet

LES ENJEUX

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ TERRITORIALES



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE



Programme de soutien à l'agriculture du territoire



Un apiculteur en montagne bourbonnaise



Une ferme à Bost



Brugheas

